

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

-----  
C A B I N E T  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès  
-----

**RAPPORT NATIONAL D'ÉVALUATION  
DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLATES-FORMES  
DE DAKAR ET DE BEIJING  
REPUBLIQUE DU CONGO**

*Juillet 1999*

## I/- APERÇU GÉNÉRAL

A l'issue de la 5<sup>ème</sup> Conférence des Femmes Africaines tenue à Dakar du 16 au 23 novembre 1994, prélude à la Conférence mondiale des femmes qui s'est tenue du 4 au 15 septembre 1995 à Beijing, des plates-formes ont été adoptées. Douze (12) points critiques étaient identifiés comme des freins à l'amélioration des conditions de vie de la femme. Ils ont ainsi été retenus comme priorités auxquelles il faut s'attaquer si les Etats veulent aller inexorablement vers la promotion de la femme.

Ainsi, le Congo, comme le recommande la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies à tous les Etats africains présente, à mi-parcours, son rapport d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations adoptées à l'occasion de ces deux conférences sur la femme.

Cette revue va essentiellement porter sur le travail réalisé, les progrès et les échecs enregistrés, les obstacles et contraintes ayant réduit l'efficacité de l'action des décideurs, le tout, après un rappel préliminaire du plan d'action national adopté après Beijing.\*

Cette évaluation conduira le Gouvernement à tracer de nouvelles perspectives, à définir de nouvelles stratégies afin de réajuster son action, affiner ses méthodes d'intervention et identifier de nouvelles sources de financement ainsi que les ressources à mobiliser, pour une action plus décisive.

La méthodologie dégagée en vue de réaliser cette évaluation, a consisté en l'organisation d'une concertation avec les différents acteurs : Ministères, ONGs et Associations intervenant dans le domaine des femmes d'une part, et avec la coopération bi et multilatérales, d'autre part.

Une réflexion menée au niveau du Département de la promotion de la femme a conduit à la mise en place d'une commission nationale chargée d'élaborer ledit rapport d'évaluation. Une fiche modèle rédigée, à cet effet, a été remise aux ONGs et Associations comme support pour la présentation de leurs activités.

Les douze (12) priorités ont été regroupées et réparties en cinq (5) sous-commissions de travail :

- 1- droits fondamentaux, participation de la femme à la prise de décision et lutte contre les violences à l'égard des femmes ;
- 2- participation de la femme au processus de paix ;
- 3- lutte contre la pauvreté ;
- 4- femme, éducation, santé, environnement et médias ;
- 5- la petite fille.

Un Comité de rédaction composé de douze (12) membres issus des cinq (5) sous-commissions a été mis en place pour la synthèse de différents rapports et la rédaction du rapport final. L'adoption de celui-ci a fait l'objet d'un séminaire qui a réuni tous les représentants des

---

\* en annexe (plan)

acteurs impliqués dans les domaines prioritaires, avant sa soumission au Conseil des Ministres.

## II/- INTRODUCTION

Partout dans le monde et singulièrement dans le continent africain, les cinq (5) dernières années de la décennie 90 ont été une période marquée par des conflits politiques et socio-culturels graves.

En effet, des guerres fratricides (Yougoslavie, Indonésie, Tchétchénie, Rwanda, Liberia, Somalie, Sierra Leone, Angola etc), des conflits entre Nations (Iran-Irak, Irak - Etats Unis, Ethiopie-Erythrée, Soudan-Mali, Mali-Niger, Congo Démocratique-Rwanda-Ouganda etc.), des guerres de religions (Algérie, Irlande etc) ont émaillé la vie nationale, plongeant tous ces Etats dans une situation de régression totale tant au plan politique, économique que social et ont développé des dysharmonies indescriptibles.

Pour l'Afrique, la récession économique engendrée par la combinaison de plusieurs facteurs, notamment la baisse conjuguée du prix du baril du pétrole et du cours du dollar ; la baisse du coût des matières premières ; l'impact du poids de la dette et des programmes d'ajustement structurel sur les pays en voie de développement et pour certains pays, du choc de la dévaluation du franc CFA, ont contribué à aggraver la situation d'ensemble.

Dans cet univers de déliquescence, le Congo Brazzaville n'a pas été épargné. Malheureusement, c'est dans ce contexte de crise persistante que son projet de plan d'action national et son plan définitif ont été respectivement préparé et adopté.

A bien des égards, la mise en oeuvre des plates-formes a présenté un caractère exceptionnel dans la vie nationale.

En effet, au moment même où le Gouvernement devait définitivement adopter et passer à l'exécution du plan national d'action découlant des recommandations de Beijing, le pays a dû faire face aux chocs de la 2<sup>ème</sup> guerre de 1997.

En 1998, une troisième guerre éclate, dont les conséquences viennent s'ajouter à celles de 97 : nombreux morts, destructions massives, ponctuées par des pillages des biens des particuliers et des entreprises, exacerbation des divisions ethniques, plongeant le pays dans un véritable enfer.

Ces événements tragiques ont réduit de manière dramatique les ressources nationales, rompant les équilibres macro-économiques et financiers, brisé les fondements de la société congolaise qui a perdu tous ses repères.

Déjà, largement paralysé avant la guerre de 1997, par le mauvais fonctionnement des infrastructures publiques et un endettement record, le pays a vu ce qui restait d'organisation et d'infrastructures privées profondément ébranlé.

Malgré ce contexte difficile, le présent rapport montre clairement comment les douze (12) points critiques retenus à Beijing ont été pris en compte dans les actions menées tant par le Gouvernement que par la société civile, souvent de manière conjointe avec la coopération bi et multilatérales. Il met en évidence les résultats obtenus et les obstacles ayant agi comme des freins au succès total du Plan et leurs causes identifiées; les perspectives en vue d'orientations futures pour la 5è Conférence mondiale des femmes.

Par ailleurs, il convient de signaler que, du fait de ces crises à répétition, une hiérarchisation des priorités, par rapport aux recommandations de Beijing, s'est imposée à notre pays. Ainsi, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et de la jeune fille, la participation de la femme à la résolution des conflits et au retour à la paix ainsi que le combat contre la pauvreté, ont été traitées comme actions d'urgence. A cela, il faut ajouter la lutte pour la survie, prise en compte par la solidarité nationale et l'action humanitaire internationale.

En outre, les questions d'information, d'éducation et de communication ainsi que du renforcement des capacités nationales ont occupé une place importante dans le plan d'action.

De même, les questions de santé, d'environnement, d'alphabétisation et de formation, en tant que facteurs d'épanouissement et de rayonnement de la femme et de la jeune fille, se sont imposées comme moyens d'action et vecteurs du développement, tout au long de la mise en œuvre des plates-formes.

Une place non moins importante a été accordée à la recherche permanente des moyens financiers, matériels et techniques.

Enfin, même lorsque le meilleur des systèmes est en place, les ressources humaines comptent pour beaucoup dans la conduite heureuse de tout projet.

Pour notre cas, les ressources humaines nationales, qui constituent une matière première précieuse, ont été peu valorisées, par une gestion peu participative. Une organisation de travail dynamique, motivante et favorisant l'esprit d'équipe aurait pu ajouter aux succès remportés.

Le rapport national d'évaluation s'articule autour de trois (3) points forts :

- 1- Le rappel des grandes options du Plan National d'Action\* ;
- 2- La revue sectorielle des douze points prioritaires ;
- 3- La conclusion et les perspectives.

---

\* en annexe

### **III/- EVALUATION**

La présente évaluation portera successivement sur les différents domaines selon la chronologie suivante :

- A- Les droits fondamentaux
- B- La participation de la femme à la prise de décision
- C- Les violences à l'égard des femmes
- D- La participation de la femme au processus de paix
- E- La lutte contre la pauvreté
- F- L'éducation
- G- La santé et les affaires sociales
- H- Les médias
- I- L'environnement
- J- La petite fille.

#### **A/- LES DROITS FONDAMENTAUX**

##### **A.1- OBJECTIFS**

Le plan d'action national s'était fixé trois (3) objectifs en matière des droits de la femme, à savoir :

- 1- Créer une commission nationale sur les droits de la femme chargée de préparer les projets de textes, en vue de :
  - harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales ;
  - combler les vides juridiques et éliminer tous les obstacles à la promotion de la femme ;
  - éliminer les violences à l'égard des femmes ;
- 2- Lutter contre l'ignorance des droits des femmes par :
  - la création d'un centre d'information et de documentation sur la femme (maison de la femme) ;
  - les campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits de la femme.
- 3- Eliminer les violences à l'égard des femmes.

Le contexte national caractérisé par des troubles socio-politiques, avec pour corollaire principal, le délabrement du tissu économique, n'a pas favorisé la réalisation totale de ces actions prioritaires retenues dans le plan national. Hormis les actions ponctuelles, les départements successifs en charge des questions relatives à la promotion de la femme, se sont contentés de poursuivre quelques projets réalisés avec les institutions internationales et d'appuyer certaines activités des organisations non gouvernementales et associations œuvrant pour la promotion de la femme.

## **A.2- LES ACTIVITES PROGRAMMEES**

Quatre (4) projets ont été signés entre le Gouvernement Congolais et les institutions internationales, dans le but de lutter contre l'ignorance des droits des femmes, de favoriser l'harmonisation de la législation congolaise aux conventions internationales ratifiées, et d'éliminer les obstacles fondés sur la coutume à la promotion de la femme. Il s'agit :

- du projet « Renforcement des capacités nationales en genre et développement » ;
  - du projet « Mise en œuvre du programme d'action de Beijing et la vulgarisation de la plate-forme nationale sur l'intégration de la femme au développement » ;
  - du projet « Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des activités de la femme » ;
  - du projet « Maison de la femme ».
- **Le renforcement des capacités nationales en genre et développement**

Ce projet financé conjointement par le PNUD et le Gouvernement Congolais avait pour but de renforcer les capacités nationales aussi bien des structures gouvernementales que des ONGs et Associations, à mieux intégrer les besoins et les intérêts des femmes dans les projets et programmes de développement. Les activités prévues relatives aux droits de la femme étaient :

- la création d'une maison de la femme dont le rôle essentiel est la défense des droits de la femme par la formation et l'information ;
- la création des antennes du ministère en charge des questions relatives à la promotion de la femme au niveau des 9 directions régionales du plan dans le pays ;
- la création des services de la femme dans les ministères s'occupant du commerce, de l'agriculture et de l'élevage, de l'environnement, de l'éducation nationale, des affaires étrangères, de la santé publique, des affaires sociales, des postes et télécommunications, de l'industrie, de la pêche et de l'artisanat ;
- la publication d'un bulletin d'information sur les activités de genre et développement au Congo et dans leurs relations éventuelles avec la sous-région ;
- l'organisation d'un atelier de formation en genre et développement destiné aux responsables des ONGs et associations et groupements ;
- la formation des cadres du ministère de l'intégration de la femme au développement ;
- l'élaboration des statuts de la maison de la femme ;
- la réfection du local devant abriter la maison de la femme.

• **La mise en œuvre du programme d'action de Beijing et la vulgarisation de la plate-forme nationale sur l'intégration de la femme au développement**

Le but de ce projet, financé conjointement par le PNUD et le Gouvernement Congolais, était de sensibiliser la femme congolaise sur ses intérêts et droits fondamentaux par la vulgarisation du programme d'action de Beijing et d'adopter une plate-forme nationale. Les activités prévues étaient les suivantes :

- l'organisation des émissions radiotélévisées en langues nationale et vernaculaire ;
- la publication des résultats des ateliers dans les journaux ainsi que la réalisation des pages publicitaires ;
- la production de dépliants en langues nationale et vernaculaire et leur diffusion sur toute l'étendue du territoire national ;
- l'élaboration du document de politique de l'intégration de la femme au développement ;
- l'organisation des missions de sensibilisation à l'intérieur du pays ;
- l'organisation d'un séminaire débouchant sur l'adoption de la plate-forme nationale ;
- la constitution de la documentation nécessaire sur la femme et le développement.

• **Le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des activités de la femme**

L'objet de ce projet était de contribuer à l'amélioration du bien-être familial et à l'intégration de la femme au développement. Ce projet est mené conjointement avec le FNUAP.

Les activités prévues relatives aux droits de la femme sont les suivantes :

- la réalisation de l'étude sur les droits de la femme congolaise ;
- le séminaire sur la création du centre d'information et de documentation ;
- le séminaire sur l'égalité des droits ;
- le séminaire sur la vulgarisation des droits de la femme en matière de santé de la reproduction et de la santé sexuelle ;
- la mise en place d'un réseau des femmes ministres et parlementaires ;
- l'organisation des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les droits de la femme et sur la santé de la reproduction, planification familiale et la santé sexuelle ;
- l'élaboration des propositions de textes garantissant les droits de la femme ;
- l'organisation d'une table ronde radiotélévisée sur la promotion de la santé de la reproduction, la planification familiale, la santé sexuelle et l'égalité des droits ;
- le séminaire sur le plaidoyer des femmes ministres et parlementaires ;
- l'organisation d'un séminaire d'adoption des avant-projets des textes sur les droits de la femme ;
- la production et la diffusion des émissions y relatives sur les médias.

• **Le projet Maison de la femme**

Le projet, financé par le Gouvernement Congolais, l'UNESCO, la Mission Française de Coopération, le PNUD et le FNUAP, avait pour objet de créer un lieu d'écoute, d'orientation, de partage, de formation, d'information, d'éducation et de communication en vue de favoriser la promotion de la femme. Les principales activités prévues étaient les suivantes :

- la formation des animatrices du centre d'information et de documentation sur la femme ;
- l'étude architecturale ;
- l'aménagement et la réfection du bâtiment devant abriter la maison de la femme ;
- l'équipement du centre d'information et de documentation ;
- l'animation du centre.

### **A.3- ACTIVITES REALISEES**

#### **A.3.1- Au niveau du Gouvernement**

##### **1- Du renforcement des capacités nationales en genre et développement**

Trois (3) activités seulement ont été réalisées sur huit (8) :

- Elaboration des projets des statuts et de règlement intérieur de la maison de la femme ;
- Formation de quatre (4) cadres du ministère de l'intégration de la femme au développement en vue d'orienter les autres ateliers en analyse en genre ;
- Formation de 32 responsables des associations et des groupements et de 7 autres cadres du ministère en genre et développement.

##### **2- De la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et de la vulgarisation de la plate-forme nationale sur l'intégration de la femme au développement**

- Organisation des séminaires dans les arrondissements de la capitale. Ceux-ci ont été animés par les cadres du département de la promotion de la femme accompagnés des personnes ayant participé à la Conférence de Beijing ;
- Organisation des émissions radio télévisées en langues nationale et vernaculaire ;
- Publication des ateliers et les journaux ainsi que la réalisation des pages publicitaires ;
- Elaboration du document de politique de l'intégration de la femme au développement ;
- Elaboration d'un dépliant en Français.

##### **3- Du renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des activités de la femme**

- Formation de sept (7) femmes à Abidjan, Lomé et Tunis en santé de la reproduction, santé sexuelle et planification familiale ;
- Tenue d'un séminaire sur la création du centre d'information et de la documentation.
- Séminaire sur l'égalité des droits de la femme (75 participants) ;
- Séminaire sur la vulgarisation des droits de la femme et sur la santé en matière de reproduction et de santé sexuelle (25 journalistes) ;
- Mise en place d'un réseau des femmes ministres et parlementaires ;
- Organisation des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation sur les droits de la femme et sur la santé de la reproduction, la santé sexuelle et la planification familiale (5.000 femmes) ;
- Elaboration des propositions de textes tendant à éliminer les discriminations et les obstacles à la promotion de la femme et à combler les vides juridiques.

Dans le cadre du séminaire organisé conjointement par le FNUAP et le Ministère de la Santé et de la Population en situation de post-conflit, la question du statut de la femme congolaise a



été abordée. Il en a découlé un projet sur la situation de la femme pré-mariée, c'est-à-dire, mariée coutumièrement.

#### **4- De la Maison de la femme**

- Elaboration des statuts et règlement intérieur de la maison de la femme ;
- Formation de six (6) animatrices du centre d'information et de documentation en France au Centre National d'Information sur les Droits de la Femme ;
- Aménagement et réfection du bâtiment devant abriter la maison de la femme sur fonds du PNUD avec contrepartie congolaise.

#### **A.3.2- Au niveau des ONGs et Associations**

- L'Association des Femmes Avocates avait en 1996 mené une campagne de sensibilisation au niveau de tous les arrondissements de Brazzaville sur les droits de la femme contenus dans le code de la famille ;
- La Fondation Marie BOUANGA avait organisé en avril 1995 un séminaire sur « les droits de la femme ; tradition et modernité » ;
- La Fédération des Femmes du Congo pour le Développement avait vulgarisé le code de la famille congolaise par une traduction illustrée à travers toutes les régions en 1996 ;
- Le Comité National des Droits de la Femme avait organisé du 16 au 18 décembre 1995 un séminaire de vulgarisation et de sensibilisation sur les droits de la femme à Pointe-noire ;
- L'Œuvre Chrétienne du Congo, avait organisé une formation à l'égard des veuves sur les droits successoraux du conjoint survivant en 1998 ;
- Le Forum des Jeunes Producteurs pour le Développement (FOJEPD) avait organisé des campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme ;
- Le Comité Régional de Concertation des ONGs et Associations féminines du Kouilou avait organisé, le 6 août 1998 à Pointe-Noire, une conférence relative à la vulgarisation des plates-formes de Dakar et de Beijing ;
- L'Association des Femmes Juristes du Congo avait organisé plusieurs activités en vue d'aider les femmes à mieux connaître leurs droits et leurs devoirs.
- Le Réseau Femme et Développement / Association Femme et Solidarité et l'ACBEF avaient procédé à la vulgarisation des recommandations des plates-formes (1995-1996).

#### **A.4- INDICATEURS**

- Plus de 10.000 femmes ont été sensibilisées sur les droits à travers les séminaires, les médias, les causerie-débats, les conférences ;

- Impression de plus de 5.000 exemplaires du code de la famille illustré par la Fédération des Femmes du Congo pour le développement.

Actuellement, les femmes reviennent de plus en plus au département en charge des questions de la femme pour chercher de plus amples informations sur leurs droits.

#### **A.5- DIFFICULTES**

Il existe plusieurs obstacles à l'exécution des recommandations contenues dans les plates-formes de Dakar et de Beijing, parmi lesquels on peut citer :

- les troubles socio-politiques ;
- l'insuffisance des ressources des ONGs, Associations et des pouvoirs publics ;
- la méconnaissance par les ONGs, Associations et pouvoirs publics des organismes de financement et des procédures pouvant permettre l'obtention des appuis financiers ;
- l'incapacité managériale des femmes due à l'absence de formation ;
- le manque d'engagement de la majorité des femmes congolaises pour leur propre promotion ;
- le manque d'enthousiasme ou d'intérêt des hommes aux questions de la promotion de la femme ;
- la méconnaissance par la population de l'importance des questions des droits humains et de développement ;
- la persistance des comportements rétrogrades liés aux us et coutumes, malgré leur abolition par le code de la famille ;
- l'existence des vides juridiques favorisant ces comportements rétrogrades ;
- la déperdition scolaire et universitaire ;
- la sous représentativité des femmes dans les sphères de décision ;
- l'absence de lobbying pouvant appuyer l'action des femmes dans leurs revendications.

#### **A.6- ATOUTS**

- La détermination du Président de la République à modifier la situation actuelle d'infériorité des femmes ;
- L'existence de politique et du plan d'action nationaux sur la promotion de la femme, prenant en compte la promotion et la protection des droits de la femme ;
- La prise de conscience par les femmes de leurs responsabilités et rôles dans la promotion de leur situation ;
- La création d'un courant associatif féminin tendant à appuyer leur action dans la lutte pour l'égalité.

#### **A.7- PERSPECTIVES**

Malgré les multiples obstacles relevés, les objectifs des plates-formes de Dakar et de Beijing seront certainement réalisés, grâce aux perspectives d'amélioration de la situation de la femme congolaise. Il s'agit notamment de :

- 1- l'adoption des nouveaux projets de politique et du plan d'action nationaux sur la promotion de la femme ;
- 2- le fonctionnement effectif de la Maison de la Femme ;

- 3- l'élaboration des projets de lois tendant à éliminer les discriminations et les obstacles à la promotion de la femme et à combler les vides et lacunes juridiques ;
- 4- l'élaboration d'un guide juridique de la femme congolaise ;
- 5- la formation des para-juristes ;
- 6- la création des cliniques juridiques ;
- 7- la mise en place d'une commission nationale permanente de suivi et d'évaluation de tous les instruments juridiques relatifs à la femme, ratifiés par la République du Congo ;
- 8- la création de l'observatoire de la promotion des droits des femmes ;
- 9- la création d'un espace de concertation sur les questions de la promotion de la femme.

## **B/- LA PARTICIPATION DE LA FEMME A LA PRISE DE DECISION**

La loi fondamentale congolaise consacre l'égalité entre l'homme et la femme dans les domaines politique, économique et socio-culturel. Cependant, dans la pratique, l'accès des femmes aux postes de décision, dans les organes législatif, exécutif et judiciaire n'a pas connu de progrès considérables depuis les conférences de Dakar et de Beijing. Les quelques données quantitatives contenues dans les tableaux en annexe du présent rapport sont assez édifiantes.

### **B.1- FAIBLE REPRESENTATIVITE DES FEMMES**

#### **B.1.1- Au niveau du pouvoir exécutif**

- **Au Gouvernement**

Il faut relever qu'au sein du Gouvernement, si le nombre de femmes n'a jamais dépassé le chiffre de 4 depuis 1993<sup>1</sup>, les femmes ont cependant occupé des porte-feuilles autres que celui des affaires sociales à elles réservés traditionnellement. Ainsi, par exemple : de 1993 à 1995, une seule femme Ministre de plein exercice a occupé le poste de Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement. La deuxième femme a été Ministre déléguée auprès du Ministre d'Etat Chargé du développement socio-culturel.

De novembre 1997 à février 1998 trois (3) femmes faisaient partie de l'équipe gouvernementale.

Actuellement, après les contraintes budgétaires ayant conduit à la contraction de l'équipe gouvernementale, le Gouvernement congolais ne compte plus que deux (2) femmes occupant respectivement les départements ministériels de la culture et des arts chargé du tourisme et celui de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme.

- **Dans l'administration et les entreprises publiques**

Dans de nombreux cabinets ministériels, les femmes sont très peu représentées.

De 1995 à 1997, une femme était Directrice de cabinet du Chef de l'Etat avec rang de Ministre.

<sup>1</sup> Cf. tableau n°

De 1996 à 1997, une femme Directrice de Cabinet ministériel contre 30 hommes.

Entre 1997 et 1998, trois femmes Directrices de Cabinet ministériel contre 31 hommes.

Actuellement, deux femmes sont Directrices de Cabinet ministériel contre 23 hommes.

- Au niveau des postes de Conseillers, le constat demeure le même.

Dans certains départements on ne trouve aucune femme. Tel est le cas du Ministère de l'Aménagement du territoire, du Ministère de la Défense nationale, du Ministère des affaires Etrangères, de la Coopération, chargé de la Francophonie, et du ministère de la Communication.

A la Présidence de la République, on compte actuellement 40 conseillers dont 4 femmes.

Au niveau des médias, une seule femme a occupé le poste de Directrice de la radio de 1995 à 1997.

Dans les grandes entreprises publiques, une seule femme occupe le poste de Directrice générale de la Société des hydrocarbures du Congo (Hydro-Congo).

Au niveau des institutions bancaires, une femme occupe le poste de Directrice Générale du Crédit pour l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie (CAIC)<sup>2</sup>.

Un fait important à signaler : la Commission Constitutionnelle chargée de l'élaboration du projet de la nouvelle Constitution comprend quatre (4) femmes.

#### • Dans les organes locaux

Au niveau du Ministère de l'intérieur et particulièrement dans les organes locaux, on compte très peu de femmes, cf. tableau en annexe sur la participation des femmes à la direction des mairies. De 1994 à nos jours, aucune femme n'a été nommée Préfet. On note cependant, de 1997 à ce jour la présence de deux (2) femmes maires et une maire adjointe.

#### **B.1.2- Au niveau du pouvoir législatif**

Le tableau en annexe confirme la faible représentativité des femmes à ce niveau. Actuellement, au Conseil National de Transition, organe législatif de transition, sur 75 membres, 9 seulement sont des femmes. Il faut toutefois signaler qu'au niveau mondial, le Congo occupe la 48<sup>ème</sup> place sur 180 pays par rapport aux données statistiques relatives à la situation des femmes dans les parlements nationaux<sup>3</sup>. Il faut également signaler la présence au Bureau du Conseil National de Transition de deux (2) femmes comme 2<sup>ème</sup> secrétaire et 2<sup>ème</sup> questeur.

<sup>2</sup> Source : institution concernée.

<sup>3</sup> Source : Union Parlementaires, 101<sup>ème</sup> conférence et réunion

Bruxelles du 10-16 avril 1999

### **B.1.3- Au niveau du pouvoir judiciaire**

#### **- Dans les juridictions nationales**

Il ressort des tableaux en annexe : que sur 23 membres de la Cour Suprême 3 seulement sont des femmes.

Au niveau des cours d'appel sur quatre (4) procureurs généraux, il y a une femme. Aucune femme n'est présidente près desdites cours.

Sur huit (8) tribunaux de grande instance, une seule femme est présidente et aucune n'est procureur de la République.

Enfin, dans les tribunaux d'instance de Pointe-Noire et de Brazzaville, sur six (6) tribunaux qui existent à Brazzaville et à Pointe-Noire, une seule femme est procureur de la République près le tribunal d'instance de Poto-Poto.

#### **B.1.4- Dans le domaine politique**

Malgré le mouvement généralisé de démocratisation en cours dans le pays et les garanties constitutionnelles qui lui sont accordées, la femme congolaise reste et demeure largement sous représentée dans le domaine politique.

Ainsi, au Forum National pour la Réconciliation, l'Unité, la Démocratie et la Reconstruction du Congo tenu en janvier 1998, qui a conduit à la mise en place du Conseil National de Transition, le Parlement de Transition, sur 1400 participants, on notait la présence de 87 femmes seulement soit un pourcentage de 16%.

Dans les partis politiques à représentativité nationale, les femmes sont pratiquement absentes des instances dirigeantes.

### **B.2- DIFFICULTES**

La mise en application des recommandations de Dakar et de Beijing en ce qui concerne la participation de la femme à la prise de décision s'est heurtée à plusieurs obstacles dont :

- les guerres fratricides ainsi que les troubles socio-politiques avec comme conséquence, l'émergence des phénomènes de violences contre les femmes et la démotivation de celles-ci ;
- la spécialisation insuffisante des femmes dans certains domaines ;
- l'insuffisance de campagnes de sensibilisation des femmes sur leurs droits et devoirs ;
- la marginalisation de la femme par ses pairs ;
- les violences de toutes natures exercées contre les femmes ;
- l'insuffisance des ressources ;
- les préjugés socio-culturels ;
- le non partage des responsabilités familiales entre l'homme et la femme ;
- l'insuffisance de fonds propres des pouvoirs publics pour la réalisation des activités économiques.

### **B.3- ATOUTS**

Le plan d'action en matière de promotion de la femme couvrant la période 1999-2001 prévoit, entre autres activités, la mise en place de la commission d'étude sur la question de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, et l'édition d'un bulletin annuel sur la question et la nécessité pour la femme d'être représentée effectivement dans toutes les sphères de prise de décision.

### **B.4- PERSPECTIVES**

L'amélioration de la situation de la femme en matière de participation à la prise de décision suppose :

- la sensibilisation des femmes, par des séminaires et conférences débats sur les enjeux électoraux ;
- la formation continue des femmes en vue d'une meilleure compétitivité ;
- l'orientation des filles dans certaines filières réservés aux hommes ;
- la mobilisation et la sensibilisation des hommes et des femmes, des ONGs, des partis politiques pour qu'ils soutiennent et encouragent les candidatures féminines à tous les niveaux politiques ;
- l'encouragement des femmes à participer aux activités communautaires et politiques ;
- la lutte contre la déperdition scolaire et universitaire ;
- la mise en œuvre des activités communicationnelles pour revaloriser l'image de la femme dans la société.

## **C/- LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES**

Les violences à l'égard des femmes trouvent en partie leur source dans le système de relation Homme – Femme. En effet, l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997 reconnaît le principe de l'égalité entre l'homme et la femme alors que la coutume proclame la supériorité de l'homme sur la femme d'où sa marginalisation.

L'ineffectivité de ce principe apparaît notamment comme une résultante de la coutume. Il existe au Congo diverses formes de violences. Il s'agit des coups et blessures, des incestes et des viols. Celles-ci s'exercent dans le cadre familial et dans la société. Elles s'observent aussi bien en temps de paix que de guerre. Il faut penser qu'avec les conflits armés enregistrés ces dernières années au Congo, le nombre d'actes s'est accru sensiblement. (Voir tableau n° ... en annexe).

La réalité permet d'observer que de nombreuses femmes subissent diverses formes de violences sans mot dire. Ou encore, elles se rapprochent de certaines associations pour parler de ces faits, sans qu'aucune procédure judiciaire ne soit engagée par la suite.

Un sentiment de culpabilité, de honte ajouté à l'ignorance de leurs droits en tant que personne humaine et le poids de la coutume, les poussent dans leur dernier retranchement : le silence et la résignation.

Le silence est si prononcé qu'une « commission violences à l'encontre des femmes » créée par le ministère ayant en charge les questions relatives à la femme n'a recensé dans les sites des personnes déplacées suite aux conflits du 5 juin 1997, que 15 femmes qui ont bien voulu reconnaître qu'elles ont été violées. Mais aucune d'elles n'a parlé de poursuites judiciaires contre l'auteur connu ou inconnu.

Dans ces conditions, la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes devient l'une des priorités de la politique nationale.

### **C.1- OBJECTIFS**

- 1- réduire les cas de violence sexuelle au moyen de campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation ;
- 2- améliorer la qualité de la prise en charge médicale et psychosociale des victimes ;
- 3- soutenir les infrastructures étatiques et civiles pour leur permettre de répondre aux besoins des victimes.

### **C.2- ACTIVITES CONJOINTES DU GOUVERNEMENT ET DES ONGs**

La recrudescence des cas de violences sexuelles enregistrés ces derniers temps a favorisé la mise en œuvre, dans un cadre de collaboration entre le ministère en charge des questions de la promotion de la femme, le ministère de la santé et certaines ONGs dont le Comité International de Secours (IRC), l'Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial (ACBEF) et l'Association Panafricaine Thomas SANKARA, de nombreuses activités sur les violences sexuelles.

#### **C.2.1- La campagne de sensibilisation**

Sensibiliser la population Brazzavilloise sur les mesures préventives contre les violences sexuelles, et également sur les procédures par lesquelles les victimes peuvent bénéficier des services d'assistance.

##### **1- Activités programmées :**

- Production et distribution des brochures et dépliants ;
- Production et installation des nouveaux panneaux et affiches ;
- Publication des articles dans les journaux nationaux ;
- Diffusion des émissions, des sketches à la télévision et à la radio ;
- Représentation des pièces de théâtre dans chaque arrondissement ;
- Formation des gendarmes ;
- Formation des ONGs et Associations.

##### **2- Activités réalisées :**

- Campagne de proximité avec l'Association Panafricaine Thomas SANKARA ;
- Contacts avec tous les maires d'arrondissement de Brazzaville ;
- Obtention des autorisations pour les campagnes dans les quartiers ;

- Identification de « l'Agence Congolaise d'Information », de la « Semaine africaine » et de « l'Humanitaire » comme journaux nationaux pour la publication des articles ;
- Conception et réalisation de trois messages pour les spots à la Radio-Congo ;
- Conception des images pour affiches, panneaux et brochures ;
- Elaboration et distribution des fiches statistiques ;
- Contacts avec les ONGs et Associations pour la campagne de proximité ;
- Elaboration du manuel de sensibilisation ;
- Conception des pièces de théâtre contre les violences ;
- Elaboration et impression de prospectus ;
- Conception des messages pour affiches, tee-shirt et banderoles.

### **C.2.2- La prise en charge médicale**

Mise en place des services médicaux pouvant prendre en charge les victimes des violences sexuelles.

#### **1- Activités programmées :**

- Compilation des statistiques sur le viol ;
- Identification des centres (6) devant travailler avec les projets ;
- Identification des besoins des victimes ;
- Contact en vue du recyclage des agents de santé ;
- Approvisionnement des centres de santé retenus en matériaux médicaux pour la prise en charge des victimes.

#### **2- Activités réalisées :**

- Compilation des statistiques ;
- Mise en place d'une fiche statistique ;
- Distribution de la fiche dans les structures censées recevoir les victimes : Hôpitaux, centres de santé, commissariats de police, circonscription d'action sociale (CAS) ;
- Evaluation.
- Identification des centres
  - Six (6) centres ont été retenus : Makélékélé, Talangai, Maternité Blanche GOMEZ, centres de santé intégrés (CSI), Plateau des 15 ans, Moukondo et Nganga-Lingolo.
- Identification des besoins des victimes :
  - Etablissement de liste des médicaments à fournir
  - Constitution des équipes médicales de prise en charge
  - Approvisionnement de quatre (4) centres de santé retenus en matériaux médicaux.



- **Recyclage**
  - Actualisation de la liste des agents déjà formés par le projet en 1998
  - Contact pour la préparation de la réunion avec les formateurs :
    - Thèmes identifiés
    - Formateurs identifiés
    - Réunion préparatoire au séminaire atelier prévu pour début juillet 1999.

### **C.2.3- La prise en charge psychosociale**

Mise en place des structures de prise en charge psychologique dans les centres de santé retenus par le projet et recyclage des agents sociaux des circonscriptions d'action sociale (CAS) fonctionnels pour l'écoute des victimes et leur orientation vers les services de prise en charge.

#### **1- Activités programmées :**

- Compilation des statistiques sur le viol ;
- Identification des circonscriptions d'action sociale fonctionnels et recyclage des agents sociaux ;
- Identification et sélection des psychologues ;
- Affectation de psychologues dans les centres de santé retenus et ailleurs ;
- Recyclage des agents sociaux et animateurs des groupes de soutien des victimes.

#### **2- Activités réalisées :**

- Contacts avec la direction générale des affaires sociales (DGAS) pour l'identification des circonscriptions d'action sociale fonctionnelles ;
- Contacts avec la direction générale de la population (DGPOP) pour le repérage des psychologues travaillant pour le projet PNUAP dans le cadre des violences sexuelles ;
- Identification des quatre (4) psychologues cliniciens et mise en fonction de ces psychologues dans les différents centres de santé retenus pour une prise en charge psychologique des femmes victimes ;
- Redynamisation des circonscriptions d'action sociale fonctionnelles comme centre d'écoute et d'orientation des victimes ;
- Actualisation de la liste des agents sociaux déjà formés par le projet en 1998 ;
- Contacts pour la préparation de la réunion avec les formateurs :
  - thèmes identifiés
  - formateurs identifiés
  - formation démarrée en juillet 1999.

### **C.3- INDICATEURS**

- **Ministère de la promotion de la femme**
  - Réalisation de six (6) émissions à la Radio rurale.

#### - Comité International de Secours (IRC)

- diffusion de 6 messages sur les violences sexuelles ;
- création de 8 banderoles ;
- création et distribution de 49.000 prospectus en Français et en langues locales (Kituba et Lingala) ;
- création et implantation de 25 panneaux d'affichage ;
- production de 200 tee-shirts ;
- formation de 100 jeunes ;
- formation de 25 ONGs.

#### - Association Panafricaine Thomas SANKARA

- Achat et impression de 100 tee-shirts ;
- Confection de 10 banderoles ;
- Organisation de soixante (60) séances d'IEC dans les arrondissements de Brazzaville.

#### - Association Congolaise Pour le Bien-Etre Familial (ACBEF)

##### Activités promotionnelles :

- Article paru dans le bulletin « Bien-Etre » ;
- Affiche sur les violences sexuelles ;
- Sketch à la Radio Congolaise sur les violences sexuelles (émission MOKILD) ;
- Causeries-débats dans les écoles et les quartiers sur les violences sexuelles ;
- IBC Counselling : 41 séances.

##### Prestations cliniques :

- Examens cliniques et biologiques : 41 cas ;
- Test grossesse : 12
- Référence par manque de PC4 (Pilule de lendemain : 12).

#### **C.4- ACTEURS**

Un véritable partenariat s'est établi entre le Gouvernement, les organisations internationales et les ONGs et Associations.

Cependant, ce sont les ONGs qui ont conduit sur le terrain la politique de proximité.

#### **C.5- PRINCIPALES ETAPES**

Le programme de lutte contre les violences sexuelles a démarré au lendemain de la guerre de juin 1997 à février 1998. Il s'est déroulé selon plusieurs modules.

Le module I exécuté de février à décembre 1998 comporte deux phases :

#### **Phase I – Février à juin 1998**

- organisation et lancement du programme ;
- constitution du comité de gestion ;
- conception des supports (banderoles, affiches... ) ;
- élaboration du manuel de formation du groupe de soutien ;
- formation et désignation du personnel.

#### **Phase II – Juillet à décembre 1998**

- poursuite de la campagne de sensibilisation ;
- production des supports ;
- formation sur l'utilisation du questionnaire ;
- fin des formations ;
- mise au point du manuel de formation sur les violences sexuelles ;
- formation dans les CEG, à l'Université.

Le module II s'exécutera de mai à août 1999 :

- poursuite de la campagne de sensibilisation ;
- formation des gendarmes ;
- approvisionnement des centres de santé identifiés ;
- recyclage du personnel de santé ;
- collecte et traitement des statistiques sur les violences ;
- extension éventuelle du projet à Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi.

#### **C.6- DIFFICULTES**

- troubles socio-politiques ;
- désuétude de certaines dispositions, lacunes et vides juridiques des codes pénal et de la famille ;
- poids de la coutume qui confère à l'homme une supériorité sur la femme d'où la mauvaise application des dispositions par les hommes alors que la coutume est abrogée par le code de la famille ;
- ignorance des droits fondamentaux de la personne humaine et de la déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes par la femme y compris des dispositions en faveur des femmes figurant dans les différents codes ;
- méconnaissance du fonctionnement du système judiciaire ;
- faible pouvoir d'achat des femmes d'où une forte dépendance vis à vis de l'homme ce qui les oblige à subir les violences ;
- manque d'expérience des ONGs qui œuvrent dans le domaine des violences à l'égard des femmes ;
- manque de moyens logistiques pour le fonctionnement de certaines structures ;
- insuffisance de structures d'accueil pour femmes violentées ;
- insuffisance des structures socio-sanitaires confrontées au problème de violences faites aux femmes ;
- dysfonctionnement du système judiciaire qui occasionne l'impunité des agresseurs ;
- absence de femmes aux postes de commissaires de Police.

### **C.7- ATOUTS**

- adoption par le Conseil National de Transition de la loi portant ratification de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- existence des ONGs qui œuvrent dans le domaine des violences à l'égard des femmes ;
- existence de collaboration entre les ONGs, le ministère de la santé et le ministère de la promotion de la femme;
- existence de projets de loi sur les droits de la femme ;
- existence de soutien financier de la part des bailleurs de fonds OMS, FNUAP, UNICEF et PNUD ;
- existence d'un plan d'action national en matière de promotion de la femme.

### **C.8- PERSPECTIVES**

- Création de structures d'accueil pour les femmes violentées ;
- Renforcement des capacités des structures socio-sanitaires et des ONGs confrontées au problème des violences faites aux femmes ;
- Vulgarisation de la déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes y compris des dispositions en faveur des femmes figurant dans les codes ;
- Plaidoyer pour l'adoption et l'application des lois sur les droits des femmes au Congo.

## **D/- LA PARTICIPATION DE LA FEMME AU PROCESSUS DE PAIX**

La paix condition sine qua non du développement est l'une des priorités du Gouvernement et de la société civile au regard du contexte national.

### **D.1- OBJECTIFS :**

- 1- Contribuer à la promotion d'une culture de tolérance et de la paix ;
- 2- Améliorer les connaissances, attitudes et pratiques des populations en matière de paix, de tolérance, de démocratie et des droits de l'homme ;
- 3- Protéger les femmes vivant dans les zones de conflits armés.

### **D.2- ACTIVITES REALISEES :**

Au lendemain de la quatrième conférence mondiale des femmes et conformément aux recommandations de Beijing, le ministère de l'intégration de la femme au développement a entrepris plusieurs actions dans le cadre du programme d'appui aux activités d'éducation à la paix.

## **D.2.1- Au niveau du Gouvernement :**

### **1. Contribuer au développement d'une culture valorisant la paix.**

Les différents ministères ayant en charge les questions de la femme se sont efforcés de faire prendre conscience aux femmes de leur rôle dans la construction et le maintien d'une paix durable au Congo.

Ainsi, le ministère de la famille et de l'intégration de la femme au développement a eu à organiser du 4 au 6 mars 1998 des journées de réflexion à l'intention des femmes sur leur rôle dans la construction d'une paix durable. Le coût de cette activité s'était élevé à cinq millions quatre vingt sept mille neuf cent cinquante (5.087.950) francs cfa. Elle a été financée par l'Etat.

A l'issue de ces journées et dans le cadre de la mission de consolidation de la paix au Congo (MICOPACO), des commissions ont été mises en place pour rechercher les voies et moyens pour consolider la paix dans notre pays. C'est ainsi que quatre commissions ont été constituées à savoir :

- la commission « ramassage des armes » ;
- la commission « violence à l'égard des femmes » ;
- la commission « veuves et orphelins » ;
- la commission « femmes réfugiées et déplacées ».

Dans ce cadre, la commission ramassage des armes a rencontré des autorités tant militaires que civiles ayant en charge les problèmes de la sécurité et de la jeunesse. Ces rencontres ont eu un écho favorable et parmi les actions proposées il a été procédé à un début de rachat des armes illégalement détenues par les jeunes démobilisables.

Du 14 au 17 avril 1998, le ministère de la famille et de l'intégration de la femme au développement a organisé, avec l'appui de l'UNESCO, un séminaire sur les mécanismes de mise en place d'un réseau actif d'ONGs et associations féminines œuvrant pour le développement vers une culture de la paix.

Ce séminaire a abouti à la mise en place d'un réseau d'ONGs et Associations féminines œuvrant pour une culture de paix dans notre pays.

### **2. Promouvoir la participation des femmes à la prise de décision et à toutes les activités relatives à la paix**

Le ministère chargé de la promotion de la femme s'attelle à faire prendre conscience aux femmes de leur responsabilité dans les diverses actions qu'elles doivent mener dans la construction et dans le maintien d'une paix durable. Dans différents messages, le ministère a su rappeler l'idéal de paix qui devrait les caractériser notamment dans le discours prononcé par Madame la Ministre à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Femme en 1999.

En ce qui concerne le règlement des conflits armés, la femme congolaise est présente dans les négociations ; cependant, la parité est loin d'être respectée. C'est ainsi que lors des

événements de 1993 et de 1997, on comptait une seule femme au comité national de médiation et au comité international de médiation de Libreville (Gabon). Pour les événements de 1998, on n'en comptait que deux (2), ce qui est toujours insignifiant.

### **3. Protéger les femmes vivant dans les situations de conflits armés.**

Les femmes de notre pays ont été très souvent victimes de violences physiques, morales et psychologiques.

Le département s'est organisé, avec le concours du PNUD et de l'IRC, en vue de mettre en œuvre un programme de prévention et de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Lors de la célébration du 08 mars 1999, le ministère de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme a fustigé toutes les formes de violences exercées à l'encontre des femmes pendant les conflits armés, de concert avec les Nations Unies qui avaient retenu pour thème : « Pour un monde libre de toute violence à l'égard des femmes ». Une série de manifestations ont été organisées à cet effet.

#### **D.2.2- Au niveau des ONGs et Associations :**

Plusieurs actions ont été entreprises par les ONGs et Associations en partenariat avec les différents ministères en charge des questions de la femme.

##### **1- Organisation de cultes, de colloques et de meetings pour la paix :**

- des cultes œcuméniques pour la paix ont été organisés par :
  - le comité national des femmes pour la paix (CNFP) ;
  - les fraternités féminines catholiques du Diocèse de Brazzaville et des autres régions du pays ;
  - les femmes des différentes confessions religieuses.
- des journées de prières intenses, des pèlerinages avec conférences-débats sur la paix par les fraternités féminines catholiques ;
- des colloques sur la paix par les mamans chrétiennes catholiques de l'Afrique Centrale avec la création du Mouvement pour la Paix (MO.PAX) ;
- des meetings pour la paix avec lecture de message à l'endroit de la femme comme l'a fait le comité régional de concertation des ONGs et Associations féminines du Kouilou (CRCOF) ;
- institutionnalisation du mois de mai, mois de la paix par les fraternités catholiques depuis 1995.

##### **2- Contribution à des forums :**

- Forum national sur la culture de la paix organisé, conjointement par le Congo et l'UNESCO (décembre 1995) :
  - le comité national des femmes pour la paix (CNFP) qui a fait une déclaration sur la culture de paix, ;
  - l'association femme et solidarité.

- Forum national pour la réconciliation, l'unité, la démocratie et la reconstruction du Congo (janvier 1998) :
  - le Comité National des femmes pour la paix a produit un document sur la réconciliation et la reconstruction ;
  - le comité national des droits de la femme ;
  - les fraternités féminines catholiques.

### 3- Organisation et participation à des séminaires et à des concertations sur la paix :

- séminaire sur les mécanismes de mise en place d'un réseau actif d'ONGs et Associations féminines pour l'unité, la réconciliation nationale et le développement vers une culture de la paix, organisé par le ministère de la famille et de l'intégration de la femme au développement avec l'appui de l'UNESCO en avril 1998.
  - Le comité national des femmes pour la paix y a développé le thème : *le rôle de la femme dans la réconciliation nationale.*
- séminaire sur l'égalité des droits en août 1998 ;
- séminaire avec l'IRC sur les violences sexuelles ;
- grande concertation des ONGs en octobre 1998 :
  - le comité national des femmes pour la paix a une fois de plus, fait un exposé sur la réconciliation nationale.
- Le comité national des femmes pour la paix a organisé une journée de réflexion sur la réconciliation de proximité en janvier 1998, sur l'initiative d'une conseillère du conseil national de transition (CNT), membre du bureau national du comité national des femmes pour la paix.
- Le comité national des femmes pour la paix (CNFP) a pris part à la réunion des experts du comité consultatif sur les questions liées à la résolution des conflits dans la sous-région Afrique Centrale organisée par les Nations Unies. Il a proposé l'insertion des femmes africaines, particulièrement celles de l'Afrique Centrale, dans les missions de médiation. Il a été nommé membre du comité de suivi de la réunion de Brazzaville.

### 4- Plaidoyer pour la paix :

- Interpellation des hommes politiques lors des guerres successives du Congo, notamment par :
  - le comité national des femmes pour la paix en 1997, à la médiation nationale et internationale et auprès de plusieurs Chefs d'Etats Africains et auprès de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) ;
  - les fraternités féminines catholiques ;
  - le comité régional de concertation des ONGs et associations féminines du Kouilou (CROCF).
- Communication sur le rôle que la femme a joué après la guerre du 5 juin 1997 à la première session de l'académie africaine de la paix en 1998, par la Fédération Congolaise

des ONGs et Association de Développement (FECONDE) en collaboration avec l'Association Femme et Solidarité.

- Participation en qualité de membre actif à l'académic africaine pour la paix en 1998 par le comité national des femmes pour la paix.
- Interpellation de toutes les femmes de Brazzaville sur leur rôle dans la guerre de juin 1997 et sur leur responsabilité par le comité national des femmes pour la paix.
- Le comité national des femmes pour la paix a pris une part active à la conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix à Zanzibar, organisée par l'UNESCO, en mai 1999.

Il sied de signaler qu'en matière de participation de la femme au processus de la paix, nous n'avons pas les montants exacts du budget dégagé par les différents Gouvernements de notre pays.

L'UNESCO a débloqué la somme de 9.150.000 FCFA pour l'organisation du séminaire sur les mécanismes de mise en réseau des ONGs et associations féminines œuvrant pour la culture de la paix par le ministère de la famille et de l'intégration de la femme au développement.

Le comité national des femmes pour la paix a souvent organisé des activités avec les cotisations de ses membres. Cependant, il a bénéficié d'un appui du conseil national de transition par le biais d'une conseillère, membre du comité, d'un montant de 300.000 FCFA pour l'organisation de la journée de réflexion sur la réconciliation de proximité, en janvier 1998.

### **D.3- ACTEURS :**

Le Gouvernement s'est impliqué en vue d'assurer une meilleure participation de la femme au processus de paix. Son action a été soutenue par les ONGs, les associations, les agences de développement et les individualités.

Il faut mentionner l'existence d'un nouveau partenariat entre le département en charge de la promotion de la femme, les femmes parlementaires et les associations. Ce partenariat constitue un élément important du renforcement des capacités et de la mise en œuvre de cette problématique de la culture de la paix par la création des réseaux.

Pour mettre en œuvre les mesures préconisées, des moyens humains, financiers et matériels étaient mobilisés.

Le budget de l'Etat soutenu par les institutions internationales (partenaires de développement) a permis de les réaliser.

### **D.4- DIFFICULTES :**

- Les guerres successives que connaît le Congo depuis 1993 ;
- L'insécurité relative à ces événements ;



- L'effondrement du patrimoine national d'où les difficultés pour l'Etat d'entreprendre les actions de maintien de la paix limitant ainsi la participation de la femme au processus de paix ;
- La paupérisation des familles.

#### **D.5- PERSPECTIVES :**

- Promouvoir la participation des femmes au processus de paix afin d'arrêter définitivement la guerre ;
- Impliquer davantage les femmes dans les négociations de paix ;
- Renforcer le pouvoir économique de la femme ;
- Intensifier le partenariat entre les associations féminines œuvrant pour la paix et le Gouvernement ;
- Renforcer le partenariat entre les associations œuvrant pour la paix ;
- Organiser des séminaires sur la culture de paix pour les jeunes ;
- Introduire dans les programmes scolaires les enseignements sur la culture de la paix et sur les droits humains ;
- Prévoir dans le budget du ministère le financement des activités contribuant au développement d'une culture de paix et sur les droits humains ;
- Participer à toutes les conférences internationales relatives à la création de la culture de la paix organisées par l'UNESCO.

### **E/- LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

#### **E.1- OBJECTIFS**

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, des objectifs sectoriels sont retenus notamment dans l'agriculture et le secteur informel où les femmes représentent 64% des actifs. Il s'agit :

- 1- d'augmenter la production et les revenus de la femme ;
- 2- d'améliorer la situation socio-économique de la femme ;
- 3- de renforcer les capacités d'organisation et de gestion des activités féminines.

#### **E.2- ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE**

##### **E.2.1- Au niveau du Gouvernement**

Les actions mises en œuvre sont celles qui répondent le plus aux besoins de la femme et pour lesquelles des financements étaient assurés par des partenaires du développement.

Le Gouvernement a exécuté trois projets qui visaient :

- l'appui à la promotion et à l'intégration de la femme au développement ;
- l'appui aux Associations féminines pour la production des semences des cultures vivrières ;
- la fourniture des semences maraîchères aux populations affectées par la guerre.

## 1- L'appui à la promotion et à l'intégration de la femme au développement :

Ce projet a été financé par la FAO à hauteur de 225 000 dollars US et 40 000 000 FCFA par le Congo.

### - Activités programmées

- Tenue de six (6) ateliers de réflexion sur la stratégie de l'intégration de la femme au développement ;
- Financement des micro projets pilotes et stages de formation ;
- Etudes de faisabilité.

### - Activités réalisées

- Tenue de six (6) ateliers de réflexion (2 nationaux, 4 régionaux) pendant lesquels 125 participants : Directeurs des administrations centrales et régionales, responsables des ONGs et associations féminines, ont reçu une formation sur l'analyse différentielle en genre appliquée aux principaux systèmes de production. Ils ont défini les contraintes qui pèsent le plus sur les femmes et retenu les actions prioritaires à mettre en œuvre ;
- Financement de quatre (4) micro projets et de deux (2) stages de formation ;
- Mise à disposition des semences d'arachides

Cette opération avait pour objectif d'étudier les conditions de reprise de la production des semences par les anciennes multiplicatrices du Centre National des Semences Améliorées (CNSA).

- Quantité de semences distribuées : 1.610 kg
- Bénéficiaires : 130 femmes
- Coût : 1.841.000 Fcfa.

- Appui aux activités de production et de transformation de manioc à MATHY.

L'approvisionnement en eau a été identifié comme une contrainte majeure à lever pour améliorer la qualité de la farine de manioc (foufou) et les conditions d'hygiène des populations dans la zone.

Le projet a financé la construction de deux (2) bâches d'eau d'une capacité de 60 m<sup>3</sup> chacune.

Bénéficiaires :

- Sœur de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny à Mana
- Coopérative Agricole Kwama composée de 6 femmes et de 4 hommes
- Coût : 7.848.400 FCFA.

- Appui au groupement des animatrices pour la nutrition et l'hygiène de l'habitat

C'est pour soutenir l'action de vulgarisation de la bouillie de sevrage à base des produits locaux menée par 12 animatrices du district de Lékana, qu'une dotation en petit équipement

notamment 4 machines à coudre, 12 moulins manuels à arachide, 4 décortiqueuses manuelles à arachide, 200 mètres de toile moustiquaire d'une valeur globale de 3.104.000 FCFA a été faite. Cette dotation a été accompagnée d'une formation en couture.

- Appui aux groupements des productrices de poisson salé et séché

Un stage de formation en technique de traitement et de conservation du poisson salé et séché a été financé en vue de l'amélioration du produit fini. Un bac en parpins d'une capacité d'une tonne a été construit pour chacun des 2 groupements féminins de Pointe-Noire comptant au total 30 femmes. Cette activité a coûté 1.080.000 FCFA.

- Stage sur l'amélioration des techniques de transformation du manioc en cossettes :

Ce stage visait l'amélioration de la qualité du fofou. Les femmes ont reçu une dotation en petit équipement : 3 fûts en plastique de 200 litres et 5 nappes en plastique pour chaque groupement.

Bénéficiaires : 15 Responsables d'Associations féminines venant de 5 régions  
Coût : 1.950.000 FCFA.

#### - Etudes de faisabilité

Des études et enquêtes ont été réalisées par des consultants nationaux. Elles ont permis d'identifier et de financer les micro projets évoqués. Il s'agit:

- du rapport synthèse de l'enquête réalisée dans la région du Kouilou sur les techniques de conservation du poisson salé et séché ;
- de l'étude de faisabilité sur le développement des activités du groupement mixte des jeunes maraîchers de Mindouli ;
- de l'enquête participative auprès des femmes multiplicatrices et productrices de semences d'arachide ;
- du rapport sur les données et informations du secteur semencier national et du rôle de la femme dans la production des semences et plants.

#### - Perspectives

Le programme d'activités prévu a été réalisé entièrement. L'évaluation des micro projets réalisée au cours de ce projet a recommandé :

- l'extension du micro projet « approvisionnement en eau et construction des bâches d'eau » dans la zone de MATHY et partout où les populations ont des difficultés pour assurer leurs besoins les plus élémentaires ;
- l'organisation des stages en faveur d'autres femmes, sur l'amélioration des techniques de transformation du manioc, et des techniques de traitement et de conservation du poisson salé.

## 2- L'appui aux Associations féminines pour la production des semences des cultures vivrières

Ce projet a bénéficié du financement de la FAO pour un montant de 176.000 dollars US.

### - Activités programmées

- achat et multiplication des semences ;
- identification des femmes multiplicatrices et animatrices ;
- distribution des semences ;
- formation :
  - production et conservation des semences ;
  - organisation des groupements féminins ;
  - commercialisation et stockage des semences ;
  - recyclage des animateurs de base et des cadres de terrains ;
- récolte, stockage, récupération semence et contrôle.

### - Réalisations

- Achat et multiplication des semences

Pour pallier l'absence de semences d'arachide dans le pays, la FAO et le ministère de l'Agriculture avaient convenu de commander des semences dans la sous-région :

- 200 kg d'arachide coque (Congo Démocratique)
- 80 kg maïs (Ghana, Cameroun)
- 10 kg soja (Ghana).

Toutes ces semences ont été confiées au Centre de Vulgarisation de Techniques Agricoles pour une première multiplication et un suivi technique.

### - Identification des femmes multiplicatrices

Les multiplicatrices avaient été identifiées lors de l'opération « distribution de semences » évoquée dans le premier projet. Il s'agit de 50 femmes des 3 villages Kimpalanga, Bodissa, Madiadia, anciennes multiplicatrices des semences ayant travaillé avec le Centre National des Semences Améliorées (CNSA), 16 hommes ; 2 animateurs villageois.

A cause des contraintes du calendrier cultural sur les 8 associations sélectionnées, le travail n'a démarré qu'avec quatre (4).

### - Distribution de semences auprès des multiplicatrices (Annexe1)

- Arachide 315 kg (coques)  
32 kg (décortiquées)
- Maïs 100 kg
- Soja 25 kg.

- **Production des semences par les femmes (Annexe 1)**

- Arachide 934 kg
- Soja 254 kg.

- **Formations**

Sur les quatre (4) programmées, seule la formation en production et conservation a été organisée à l'intention de 41 femmes multiplicatrices de semences, des animateurs des villages et de six (6) cadres de terrain du ministère de l'agriculture.

- **Difficultés rencontrées**

Les activités du projet qui se faisaient essentiellement sur le terrain, ont été suspendues à cause des événements socio-politiques connus dans le pays à partir de juin 1997.

- **Perspectives**

La femme, grande actrice en agriculture, a tout perdu du fait de la guerre ayant entraîné des pillages et des interminables déplacements. Il serait vivement souhaitable, de relancer ce projet qui a un impact incontestable sur la production des cultures vivrières, au moment où se pose un problème crucial de l'alimentation de la population.

**3- La fourniture des semences maraîchères aux populations rurales affectées par la guerre**

Une seule activité était programmée : la distribution des semences maraîchères par les services techniques du ministère de l'agriculture.

Cette opération financée par la Belgique et gérée par la FAO pour un montant de 67 750 \$US a été perturbée par les événements de Brazzaville.

	Prévision	Réalisation	% Réalisation
- Quantité de semences à distribuer	1.500 kg	507 kg	35
- Bénéficiaires (ménages)	30.000	10.960	33

**E.2.2- Actions menées par les ONGs**

Les actions réalisées sont classées par branche d'activité.

**1- Agriculture :**

En vue de contribuer à l'objectif autosuffisance alimentaire prôné par le Gouvernement, plusieurs O.N.Gs et associations pratiquent de l'agriculture. Elles ont produit entre 1994-1998 : 60 tonnes de manioc, 35 tonnes d'arachide coque, 1500kg de patate douce, 250kg d'échalote, 2500kg de haricot et 300kg de soja. Il s'agit des associations suivantes, Tolingana, la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny, les Tiers Mondistes, le Centre d'Appui

au Développement de la Femme (CADEF), la Coopérative KWAMA, l'Association Promo Fémina, le Forum des Jeunes Producteurs pour le Développement (FOJEP/D) et bien d'autres.

## **2- Maraîchage**

Il apporte la grande majorité des légumes consommés par les populations. Le maraîchage est pratiqué par les femmes individuellement ou réunies en associations. L'absence des données chiffrées dans les rapports des ONGs et associations féminines ne permet pas d'indiquer les statistiques dans ce domaine.

## **3- Reboisement**

Le forum des jeunes producteurs pour le développement (FOJEP/D) a planté 3 hectares avec des essences à croissance rapide.

## **4- Transformation des produits**

Des séminaires de formation sur la transformation des produits locaux ont été organisés à l'intention de 450 femmes par les ONGs suivantes : la coordination des ONGs de développement (COD) en collaboration avec le PAM, le comité national de concertation des ONGs féminines (CNACOF), les fraternités catholiques et le centre de recherche et de la médecine naturelle et alimentaire (CEREMENA) du Congo Démocratique, la Fondation Marie BOUANGA, Ecosystème des forêts de l'Afrique Centrale (ECOFAC) en collaboration avec le ministère de l'Intégration de la Femme au Développement.

## **5- Formation**

Une formation en couture, pâtisserie, teinture et fabrication de savon a été dispensée à 300 femmes par les ONGs suivantes, la Fondation Mère et Enfant, le Forum des Jeunes Producteurs pour le Développement, l'Association Congolaise pour la Sauvegarde des Droits et Intérêts des Veufs, veuves, Orphelins et l'Association Femme pour Femme.

## **6- Incitation à la création des coopératives**

Cette activité a été menée par le Forum des Jeunes Producteurs pour le Développement. Vingt cinq (25) coopératives ont été créées dont celle de Loukanga qui est devenu un centre de ressources pour cette ONG.

## **E.3- ACTIVITES REALISEES DANS LE SECTEUR INFORMEL / EPARGNE ET CREDIT**

Les femmes représentent 64% des actifs du secteur informel axé principalement sur le commerce, l'élevage, l'agriculture et l'artisanat. Les activités financées généralement par l'épargne familiale, se caractérisent par leur taille réduite, une comptabilité embryonnaire voire inexistante et une instabilité des promotrices.

### **E.3.1- Au niveau du Gouvernement**

#### **1- Appui au système de crédit pour les femmes du système informel**

Ce projet a été financé par le PNUD à hauteur de 354.670 \$US.

##### **- Activités programmées**

- Création des caisses féminines d'Épargne et de Crédit pilotes de Brazzaville et de Mindouli ;
- Identification et formation des animatrices et femmes du secteur informel en technique de gestion de la micro entreprise ;
- Sensibilisation en vue de la création d'autres caisses.

##### **- Activités réalisées**

- Création des caisses féminines d'Épargne et de crédit pilotes (Brazzaville, Mindouli)

La création des caisses pilotes s'est déroulée conformément au schéma suivant :

- Contrat de collaboration avec le PNUD en août 1994 et mai 1996 ;
  - Contrat de collaboration du 12 juin 1994 entre le PNUD, le Gouvernement et les deux (2) caisses de Brazzaville et de Mindouli.
  - Démarrage des activités des caisses et mise en place d'une équipe de direction composée des cogestionnaires des groupements promoteurs ;
  - Mise en place d'un comité de gestion PNUD, Gouvernement, caisse en vue d'assurer le suivi et le contrôle des activités des caisses (Cf tableaux relatifs aux adhésions, ouverture des comptes Épargnes, Épargne mobilisable, crédits octroyés) ;
  - Gestion des activités des caisses et suivi des remboursements des crédits.
- Identification et formation des animatrices et femmes du secteur informel en technique de gestion de la micro entreprise

Bénéficiaires : - 11 Animatrices  
- 367 Femmes.

##### **- Difficultés rencontrées par les caisses pilotes**

- Une réticence permanente des femmes du secteur informel qui ont subi des préjudices auprès des institutions financières publiques, parapubliques, privées et associatives (Banque Commerciale Congolaise (BCC), Caisse Nationale d'Épargne, la Coopérative d'Épargne et de Crédit (COOPEC) et les tontines appelées communément « MOBIKISI ») ;
- Une acculturation des femmes non familiarisées avec ce nouveau système d'épargne et de crédit ;

- Une sous information des bénéficiaires potentiels ;
- Les méfaits des guerres civiles, la peur des pillages, des braquages ou d'une éventuelle fuite hors de Brazzaville, freinent l'adhésion des jeunes aux caisses à partir de juin 1997.

#### - Observations

Les deux caisses pilotes (Caisse Féminine d'Épargne et de Crédit Mutuel) de Brazzaville et de Mindouli ont bénéficié d'un financement du PNUD qui a permis de prendre en charge tous les frais de fonctionnement des structures, le paiement des indemnités des animatrices et le financement des crédits.

Les résultats satisfaisants obtenus par ces caisses (taux de remboursement des crédits de 100%) durant les années 1994-1996, ont suscité l'intérêt des femmes des autres localités : Owando, Makoua, Sibiti, Dolisie, Pointe-Noire, Boundji, Ouesso, Impfondo et Mossaka.

#### 2- Appui aux nouvelles caisses

##### - Financement par l'Etat

Le Gouvernement a débloqué une somme de 38.000 dollars US consacrés pour l'essentiel :

- aux travaux de réfection des locaux de nouvelles caisses ;
- formation en technique de gestion d'une caisse pour 8 animatrices (4 directrices et 4 caissières) ;
- formation sur le tas du personnel des nouvelles caisses en finances, gestion et administration.

**N.B.** : Cette activité avait démarré mais a été suspendue à cause de la guerre de juin 1997.

##### - Renforcement de l'activité

Pour permettre le renforcement de l'activité des nouvelles caisses, le Gouvernement a signé deux protocoles d'accord avec l'ACCT.

- Protocole d'accord n° PSD/696 du 1<sup>er</sup> décembre 1994 d'un montant de 100.000 dollars US entièrement consommés et affectés à :

la fourniture des documents techniques ;

l'aménagement des caisses d'Owando et de Makoua ;

la formation en gestion d'une micro entreprise dont les bénéficiaires sont :

- 13 animatrices
  - 81 femmes de Mindouli
  - 104 femmes de Brazzaville.
- Protocole d'accord n° 038/DGDS du 1<sup>er</sup> octobre 1996 d'un montant de 20.000 \$US.



Le protocole est destiné à la constitution du fonds micro projet pour la caisse de Owando, Sibiti, Dolisie, Pointe-Noire.

### **E.3.2- Au niveau des ONG féminines**

Les effets induits du fonctionnement des deux caisses pilotes, ont conduit les responsables d'autres associations à organiser des campagnes d'information au niveau de leur localité en vue de la création des caisses mutuelles d'épargne et de crédit.

Ces campagnes ont conduit à la création de nouvelles caisses.

Plusieurs caisses ont été créées à Brazzaville et à l'intérieur du pays.

#### **- Pointe-Noire**

- Caisse d'Epargne et de Crédit des Femmes du Kouilou  
1995-1997
  - Adhésions : 81 membres
  - Epargne : 6.000.000 FCFA
- Caisse Féminine d'Epargne et de Crédit Mutuel (Agence Pointe-noire)  
1995
  - Adhésions : 128 membres
  - Epargne : 3.615.800 FCFA

#### **- Dolisie**

- Caisse Féminine d'Epargne et de Crédit de Dolisie  
1995-1997
  - Adhésions : 50 membres
  - Epargne : 3.847.735 FCFA

#### **- Makoua**

- Caisse Féminine d'Epargne et de Crédit de Makoua  
1995 - 1998
  - Adhésions : 64
  - Epargne : 501.000 FCFA

#### **- Owando**

- Caisse Féminine d'Epargne et de Crédit Denise GAZANIA des Femmes d'Owando  
(CECDGFO).  
1994 - 1997
  - Adhésions : 367
  - Epargne : 1.334.500 FCFA

#### **- Brazzaville**

- Caisse Féminine de Développement Agricole et Commercial (CFDAC) (cf tableau).  
1997-1998
  - Adhésions : 147 membres
  - Epargne : 1.841.651 FCFA
  - Crédit : 200.000 FCFA
- Caisse Féminine Nationale d'Epargne et de Crédit Mutuel (CFNCM)  
1998 - 1999
  - Adhésions : 216 membres
  - Epargne mobilisée : 2.315.000 F

#### **E.4- FORMATION DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETEE**

##### **E.4.1- Au niveau du Gouvernement**

- **Stage de perfectionnement sur le développement communautaire et les micro projets**

Ce stage avait pour objectif le perfectionnement des connaissances théoriques et pratiques de la planification des projets communautaires lucratifs et l'initiative des micro projets en tenant compte des besoins actuels du pays ; il a été financé par le Gouvernement à hauteur de 8.500.000 FCFA.

Une seule activité était retenue : la formation aux techniques d'élaboration de projet et à la gestion de celui-ci par les cadres de l'Institut GOLDA MEIR d'Israël à Brazzaville.

- bénéficiaires : 30 femmes.

**N.B** : Le voyage d'étude financé par l'Etat d'Israël au profit des femmes promotrices des meilleurs projets, n'a pu se réaliser à cause de la guerre.

##### **E.4.2- Au niveau des ONGS et Associations**

- **Formation en techniques de transformation des produits locaux, de fabrication de savon et le traitement des maladies par les plantes**

Cette formation a été menée en partenariat avec le Comité National de concertation des ONGs féminines et le CEREMENA.

Bénéficiaires : 120 femmes représentant 40 associations et groupements féminins.

- **Formation en techniques de transformation de la viande de bœuf et de porc en jambon et en saucisson par l'Association pour la Valorisation des ordures ménagères de Brazzaville (AVOBRA)**

Bénéficiaires : 80 femmes représentant 20 associations et groupements féminins.

## **E.5- PERSPECTIVES**

Elles se focalisent sur la mise en œuvre du plan d'action de la promotion de la femme congolaise dont l'élaboration a commencé en 1997 et a été interrompue par les troubles socio-politiques.

Les perspectives de la lutte contre la pauvreté devraient tenir compte des exigences suivantes :

- la recherche de financement pour l'extension des actions (approvisionnement en intrants agricoles) pendant cette période où les productrices ont perdu leurs stocks de semences, leurs outils de travail, leur production lors des pillages et que se pose le problème crucial de l'approvisionnement en produits maraîchers et vivriers sur nos marchés.
- L'expérience des caisses initiées par les femmes devrait être soutenue par le Gouvernement par la recherche des financements auprès des bailleurs de fonds et par l'inscription au budget de l'Etat de la rubrique Epargne/crédit comme apport en faveur des caisses mutuelles féminines.

Toutes ces ressources permettraient de :

- Renforcer les capacités techniques des caisses féminines d'épargne et de crédit ;
- Appuyer les femmes pour une meilleure participation à l'économie notamment par le biais du crédit et de leur implication dans les secteurs des PME, PMI ;
- Renforcer les capacités techniques et technologiques par la formation des femmes dans l'entrepreneuriat.

Tous ces impératifs permettraient au département de susciter la création d'un réseau des caisses féminines congolaises d'épargne et de crédit, outil indispensable pour leur épanouissement.

## **F/- L'EDUCATION**

Malgré l'égalité d'accès à l'enseignement, on constate le regain de l'analphabétisme particulièrement féminin ainsi qu'un taux élevé de déperdition scolaire.

### **F.1- OBJECTIFS**

1. Assurer la qualité de l'éducation
2. Faciliter l'accès des jeunes filles et des femmes à l'enseignement technique et professionnel ;
3. Renforcer les programmes d'alphabétisation à l'intention des jeunes filles et des femmes afin de réduire le taux d'alphabétisation en milieu féminin ;
4. Prendre des mesures pour favoriser la réinsertion sociale des jeunes filles handicapées et des enfants en détresse.

## **F.2- ACTIVITES PROGRAMMEES**

- Appui aux centres techniques féminins ;
- Création du centre d'apprentissage et de formation professionnelle pour les jeunes filles ;
- Création des centres d'alphabétisation ;
- Relance de la campagne d'alphabétisation fonctionnelle.

## **F.3- ACTIVITES REALISEES**

### **F.3.1- Au niveau du Gouvernement**

- Projet « Développement d'une pédagogie nouvelle » financé par le Gouvernement et l'UNICEF.  
Ce projet vise, entre autres, la réduction du taux de redoublement à moins de 20% avec maintien de la parité entre les hommes et les femmes.
- Le Congo a bénéficié d'un soutien du Fond d'aide au manuel scolaire de l'ACCT pour la conception et l'impression des manuels destinés aux élèves du primaire du système d'enseignement de la République du Congo.

Plusieurs activités ont été entreprises afin d'enrayer l'analphabétisme féminin. Il s'agit notamment:

- de l'alphabétisation des femmes rurales, maraîchères et commerçantes dans leur lieu de travail ;
- du programme d'enseignement, de formation et d'information assuré par les médias radiophoniques (Radio rurale) ;
- de la campagne d'information et de sensibilisation sur les droits de la femme congolaise.

Par ailleurs, l'accès à l'enseignement formel est garanti pour les adolescentes enceintes et les jeunes mères.

A la suite des conflits armés qui ont ébranlé notre pays, certaines actions, bien que mises en œuvre dans le domaine de l'enseignement par le Gouvernement, méritent d'être redynamisées.

### **F.3.2- Au niveau des ONGs et Associations**

Beaucoup d'Associations se sont préoccupées de la formation des jeunes filles et des femmes à travers l'encadrement et l'apprentissage de petits métiers tels que la broderie, la couture, la teinture, la pâtisserie, la savonnerie, la production de jus de fruit, et la transformation des produits locaux. Il s'agit notamment de :

- Association Congolaise pour l'Education et la Formation de la Jeune Femme (ACEFJF)
- SOS FEMMES
- Réseau Femme et Solidarité
- Fondation Congo Assistance.

#### **F.4- DIFFICULTES**

Malgré les efforts consentis par l'Etat et les résultats obtenus, on constate une augmentation du nombre d'analphabètes, particulièrement chez la jeune fille et la femme.

Plusieurs facteurs y contribuent :

- les guerres successives ;
- la crise économique et les mesures drastiques d'ajustement structurel ;
- la destruction et le pillage des équipements et moyens d'intervention ;
- certaines pratiques traditionnelles de nature à bloquer les filles dans leur scolarisation ;
- l'image stéréotypée de la femme dans la société, image intériorisée par la femme elle même ;
- la démission des parents dans leur rôle d'éducateurs ;
- la paupérisation des familles.

#### **F.5- PERSPECTIVES**

Très peu de recommandations contenues dans les plates-formes de Dakar et de Beijing ont été exécutées. Cependant la loi scolaire faisant obligation scolaire jusqu'à 16 ans est un cadre juridique important à exploiter pour promouvoir la situation éducative de la jeune fille.

Il s'agit, avec la recrudescence de l'analphabétisme, d'inverser la courbe actuelle et d'assurer à la femme et à la jeune fille une formation qui puisse lui permettre de relever les nombreux défis qui se présentent à elles.

### **G/- LA SANTE ET LES AFFAIRES SOCIALES**

Depuis 1992, le développement sanitaire du Congo se fait sur la base d'un plan national de développement sanitaire (loi n° 14/92 du 29 avril 1992) qui constitue le cadre global de référence de la politique nationale en matière de santé. La santé des femmes et des enfants occupe une place prépondérante dans ce plan.

#### **G -1. OBJECTIFS**

- 1- Réduire de 50% les taux de mortalité maternelle et infantile d'ici à l'an 2001 ;
- 2- Appuyer les activités concernant la population et la planification familiale ;
- 3- Elargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé ; à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité ;
- 4- Renforcer les programmes de prévention propre à améliorer la santé des femmes ;
- 5- Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux MST, au VIH/SIDA et autres problèmes de santé ;
- 6- Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes ;
- 7- Augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes, suivre et évaluer la situation dans ce domaine.

## **G.2- ACTIVITES PROGRAMMEES**

### **G.2.1- Au niveau du Gouvernement**

- Création d'un centre de conseil en planification familiale pour jeunes filles en milieu scolaire ;
- Appui à la promotion de la maternité sans risque ;
- Appui aux activités concernant la population et la planification familiale.

### **G.2.2- Au niveau des ONGs**

- Formation des agents de service à base communautaire ;
- Formation et recyclage du personnel médical et para-médical en santé de la reproduction ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et tenue des séminaires sur la SR/SS/PF.

## **G.3- ACTIVITES REALISEES**

### **G.3.1- Au niveau du Gouvernement**

#### **1- Promotion de la maternité sans risque**

- Formation des animateurs en matière de planification familiale (PF) : Bénéficiaires : 40 animateurs en 1996 par GFZ ;
- Réalisation des campagnes d'IEC en matière de santé de la reproduction (SR), santé sexuelle (SS) et planification familiale de 1996 à ce jour ;
- Lancement officiel courant 1998 de la stratégie santé de la reproduction avec un accent particulier sur la maternité sans risque ;
- Formation / recyclage des agents de santé (sages-femmes et médecins) en SR-SS-SP en 1996 par (PAVF-MSR), bénéficiaires : 29 sages-femmes et 14 médecins ;
- Dotation des formations sanitaires (CSI et hôpitaux) en support éducatif, contraceptif et matériel de base (projet PF/GFZ) 1996, 40 structures ont reçu la dotation ;
- Amélioration de la qualité des soins dans les centres de santé maternelle et infantile (SMI) tant au niveau urbain que rural (projet amélioration de la vie familiale par la maternité sans risque PAVF-MSR) 1995 ;
- Formation – recyclage en SR des agents de santé toutes catégories confondues au niveau local : 128 agents (PAVF-MSR) ;
- Introduction du partogramme dans les maternités (PAVF-MSR) 1995 ;
- Formation des sages-femmes à l'utilisation du partogramme (PAVF-MSR) 1995, bénéficiaires : 80 sages-femmes ;
- Formation des jeunes en matière de SS (projet IEC de l'Eglise Evangélique du Congo) 1996 ;
- Campagne d'information et de sensibilisation des femmes en âge de procréer à la santé de la reproduction, santé sexuelle et planning familial (projet renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des activités des femmes) 1997-1999, bénéficiaires : 1.000 femmes ;
- Production et diffusion des émissions à la Radio sur la SR-SS-PF (projet renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des activités des femmes) 1998-1999, 15 émissions ont été produites et diffusées ;
- Lancement de la stratégie de la SR à Brazzaville en 1998 ;

- Introduction et exécution du programme d'éducation à la vie familiale (EVF) à l'intention des enfants du primaire et du secondaire (projet IEC école) 1996 ;
- Elaboration et adoption d'un plan d'action national sur la santé des jeunes et adolescents qui met l'accent entre autres sur le développement des services d'IEC, counselling et le renforcement de l'environnement juridique en matière de PF en 1998 ;
- Organisation des séances de causeries-débats sur la SR/SS/PF : 15 séances ;
- Elaboration des normes et procédures en SMI/PF en vue de l'amélioration de la qualité des prestations dans la prise en charge des femmes enceintes et du nouveau-né, 1996 ;
- Expérimentation du projet IEC/SIDA à base communautaire dans la Région de la Bouenza 1997.

## **2- De l'appui aux activités concernant la population et la planification familiale**

- Elaboration des normes et procédures en SR/PF pour l'amélioration de soins de la santé des femmes (PAVF-MSR), 1996 ;
- Intégration des activités de la SR/PF dans de nombreux centres de santé intégrée en 1996 ;
- Lancement du préservatif féminin par la direction générale de la population (DGPOP), 1999 ;
- Amélioration de l'accessibilité des femmes aux soins de santé à travers le développement de la couverture sanitaire préconisée dans le plan national de développement sanitaire (PNDS).

## **2- De l'élargissement de l'accès des femmes aux soins de santé, à l'information et aux services connexes adaptés**

- Promotion de l'allaitement maternel à travers la mise en œuvre de « l'initiative hôpitaux amis des bébés » (IHAB) (UNICEF), 1995 ;
- Formation des agents de santé (sages-femmes, infirmiers diplômés d'Etat et médecins) dans le domaine précité (UNICEF), 1995 ;
- Elaboration d'un projet de décret réglementant la commercialisation des aliments de complément (projet NUTED), 1994 ;
- Création de la centrale nationale d'achat des médicaments essentiels (CENAMES) pour favoriser l'accès aux soins avec les médicaments génériques à moindre coût, 1996 ;
- Signature des accords de partenariat entre le Gouvernement et certaines ONGs de 1995 à ce jour ;
- Elaboration et adoption d'un plan national sur la nutrition depuis 1995.

## **4- Du renforcement des programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes**

- Campagnes de sensibilisation sur différents thèmes comme le PF, le SIDA/MST, le cancer, la drogue/tabac etc... de 1995 à ce jour ;
- Création d'un service national d'IEC en 1998 ;
- Introduction dans le curricula des écoles de médecine et para-médicale des programmes de santé de la reproduction en 1996 ;
- Elaboration en cours de la stratégie nationale relative à la prise en charge des femmes et des enfants victimes des violences de la guerre (DGPOP) 1999 ;
- Campagne de sensibilisation sur les violences sexuelles et leur prévention (DGPOP) 1998.

### **5- Du lancement des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux MST, au VIH/SIDA et autres problèmes de santé**

- Campagne de sensibilisation sur les MST, le VIH/SIDA, la drogue à l'endroit des populations et des jeunes de 1995 à ce jour ;
- Création de deux centres nationaux de transfusion sanguine à Pointe-Noire et à Owando (conjointement avec l'OMS) 1995 ;
- Création du centre de traitement ambulatoire à Brazzaville en 1995 par la Coopération Française ;
- Intégration dans les programmes scolaires du module SIDA par l'INRAP en 1994.

### **6- De la promotion de la recherche et de la diffusion des informations sur la santé des femmes**

- Réalisation d'une enquête sur l'état nutritionnel des enfants de 0 à 7 mois et des femmes adultes (cf tableau n° ... en annexe)
- Réalisation d'une enquête CAP en milieu congolais sur la PF (projet amélioration de la vie familiale par la maternité sans risque) 1994.

### **7- De l'augmentation des ressources consacrées à la santé des femmes, du suivi et de l'évaluation de la situation dans ce domaine**

- Adhésion des populations à l'expérience des soins de santé primaire couplée à l'initiative de Bamako.

#### **G.3.2- Au niveau des ONGs et Associations**

Il faut signaler que des ONGs locales qui œuvrent dans le domaine de SR/SS/PF mènent également des activités de prévention sur les MST/VIH SIDA, violences sexuelles, hygiène et vaccination.

#### **1- Fraternités féminines Catholiques (BZV)**

- Recensement des femmes violées et présentées aux médecins ;
- Tenue des causeries-débats sur les MST/SIDA.

#### **2- Association Femme et Solidarité (AFS)**

- Sensibilisation des femmes musulmanes sur la fièvre EBOLA (1995), bénéficiaires : 30 femmes ;
- Sensibilisation des populations déplacées vivant à Koulounda sur les maladies diarrhéiques et le choléra (1998), bénéficiaires : 400 personnes ;
- Participation et contribution à deux campagnes de vaccination des enfants avec la DGAS en 1996 et en 1999 ;

#### **3- Forum des Jeunes Producteurs pour le Développement (FOJEP/D)**

- Campagne de sensibilisation sur la prévention sur le SIDA ;
- Création d'un centre médico-social ;



- Sensibilisation des jeunes sur le MST ;
- Organisation des séances de vaccination à l'endroit des femmes maraîchères.

#### **4- Association Panafricaine Thomas SANKARA (APTS)**

- Sensibilisation des adolescents et des jeunes sur la SR/PF/SS ;
- Organisation de 15 journées de réflexion sur la SR/SS/PF, nombre de jeunes ayant pris part aux journées : 16.328 ;
- Organisation des causeries-débats à l'endroit des responsables de la Ligue de la Jeunesse Musulmane, bénéficiaires : 315 responsables ;
- Réalisation des séances de proximité, 100 séances, nombre de personnes mobilisées au cours de celles-ci : 15.000.

#### **5- Organisation des Femmes contre le SIDA (OFSI)**

- Organisation des causeries-débats sur le SIDA à l'endroit des femmes vendeuses du marché en 1995 ;
- Réalisation des séances de proximité dans les marchés et églises (1995-1996).

#### **6- Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial (ACBEF)**

- Formation des agents de service à base communautaire (ASBC) en matière de SR/SS/PF à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Djambala et Owando (1996-1997 et 1998), bénéficiaires : 500 agents ;
- Formation / recyclage du personnel médical et para-médical en matière de SR (1996), bénéficiaires : 24 dont sages-femmes et médecins ;
- Ouverture d'une clinique de SR à Pointe-Noire (1997) ;
- Campagne d'information à travers les médias sur la SR/SS/PF (1994 à ce jour), 10 émissions ont été réalisées ;
- Production et diffusion de sketches sur la SR/SS/PF à la Radio, 8 sketches ;
- Production et distribution des affiches sur la SR/SS/PF, MST/VIH SIDA : 5.000 affiches ;
- Production et distribution des casquettes, 5.000 casquettes ;
- Production et distribution de 5.000 tee-shirts ;
- Production et distribution de bandes dessinées sur différents thèmes : 9.000 bandes.

#### **7- Association Femme et Actions**

- Tenue d'un séminaire sur la prévention des maladies diarrhéiques, le choléra et la fièvre typhoïde.

#### **8- Association des Femmes pour le Développement et la Défense des Intérêts de la Cuvette-Ouest**

- Création d'une mutuelle médicale Cuvette-Ouest ;
- Ouverture d'un centre médico-social à Brazzaville.

## 9- Association Femme SIDA – Santé

- Organisation des séances de vaccination antitétanique (VAT) des femmes pour la protection.

### G.4- ATOUS

- Existence du plan national de développement sanitaire ;
- Existence de la centrale nationale d'achats des médicaments essentiels ;
- Existence des ONGs qui œuvrent dans le domaine de la santé ;
- Existence des accords de partenariat entre le Gouvernement et les ONGs œuvrant dans le domaine de la santé (IRC – ACBEF – ACTED – Médecins sans frontière) ;
- Existence du centre de traitement ambulatoire pour les malades du SIDA ;
- Existence du plan d'action national sur la santé des jeunes et adolescents ;
- Existence du plan national sur la nutrition.

### G.5- DIFFICULTES

Les principales contraintes à la mise en œuvre de la plate-forme Dakar se résument comme suit :

- insuffisance des ressources financières consacrées à la santé de la reproduction et à la planification familiale ;
- faiblesse dans :
  - l'intégration des activités de SR/PF au niveau des centres de santé ;
  - l'accessibilité aux services.
- réticence dans l'utilisation des services à cause des rumeurs souvent erronés (les adolescentes sont les plus vulnérables à ces rumeurs) ;
- insuffisance et mauvaise répartition du personnel qualifié (le milieu rural étant le plus défavorisé) ;
- réticence des hommes à l'utilisation des services de SR/PF par les femmes, entraînant une absence de liberté de décision de la femme ;
- loi de 1920\* (non encore abrogée) qui demeure un goulot d'étranglement au progrès en matière de santé de la reproduction ;
- réduction significative des financements en ce qui concerne la lutte contre le VIH/SIDA et MST ;
- barrière culturelle en matière d'éducation sexuelle des jeunes ;
- situation socio-politique « endémique » du pays depuis 1993 ;
- absence de sécurité alimentaire ;
- vétusté et insuffisance de matériel dans les CSI et les hôpitaux de référence ;
- pauvreté des populations ;
- Absence de politique en matière de population.

---

\* Loi de

## **G.6- PERSPECTIVES**

L'accélération de la mise en œuvre des mesures envisagées dans le cadre de la plate-forme de Dakar reste le leitmotiv du département en charge des problèmes liées à la santé des femmes. Pour cela, des mécanismes de suivi méritent d'être mis en place. Par ailleurs, un véritable plaidoyer doit être fait auprès du Gouvernement et des agences de coopération bilatérale et multilatérale en vue de lever d'une part les contraintes, et d'autre part, favoriser la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des mesures envisagées, et faire en sorte que la représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision concernant leur santé soit effective.

Enfin, la révision des projets de textes en matière de SR/SS/PF et les programmes spéciaux pour SR/PF devront être adoptés.

## **H/- LES FEMMES ET LES MEDIAS**

Au Congo, les médias notamment la Radio et la Télévision exercent une grande influence sur le comportement des individus. Par conséquent, ils pourraient participer beaucoup plus activement à la promotion de la femme. Malheureusement, pour des raisons techniques et économiques, tout le territoire national n'est pas couvert par les émissions de la Radiodiffusion nationale et encore moins par la Télévision.

### **H.1- OBJECTIFS**

- 1- faciliter aux femmes l'accès aux médias et à l'information ;
- 2- favoriser la participation des femmes à la gestion des médias de façon que ceux-ci tendent à faire valoir la contribution positive des femmes à la société.

### **H.2- ACTIVITES REALISEES**

#### **H.2.1- Au niveau du Gouvernement**

- Production d'émissions consacrées à la femme :
  - Deux émissions de 30 minutes chacune sur la chaîne de la Radio nationale « Mwasi pé Tombwa » « Femme et Développement » en Lingala et en Français ;
  - Une émission de 30 minutes en langue française « Question de femmes » à la Télévision nationale ;
  - Edition et publication du journal « Nouvelle Vision » de 1995 à 1997.

#### **H.2.2- Au niveau des ONGs**

- Publication d'un bulletin semestriel « Bien-Etre » avec des articles écrits par les femmes et sur les femmes (depuis 1995) ;
- Publication du journal féminin « Jasmine » par le Club Jasmine depuis 1998.

### **H.3- ATOUPS**

Il convient de signaler que le Gouvernement s'emploie à faciliter l'accès à l'information à toutes les catégories des femmes en diffusant sur les chaînes nationales des émissions en Français et en langues vernaculaires (Lingala et Kituba).

### **H.4- DIFFICULTES**

- L'insuffisance de la couverture médiatique sur le territoire national pour des raisons techniques, empêche aux femmes des zones rurales d'avoir accès à l'information ;
- La faible représentativité des femmes à la tête de presses publiques et privées due à leur manque de qualification.

A titre d'exemple, dans la catégorie A2, les femmes journalistes du niveau III représentent 7,74% de l'effectif. Dans la catégorie 2, elles représentent 14,76% des journalistes niveau II. En B1, elles constituent le tiers de l'effectif. C'est seulement dans les deux dernières catégories qu'elles sont majoritaires (2/3 de l'effectif) cf tableau n° ... en annexe).

### **H.5- PERSPECTIVES**

- Formation d'un plus grand nombre de femmes journalistes de haut niveau ;
- Augmentation du nombre des émissions ;
- Augmentation du temps d'antennes dans les grilles des programmes ;
- Augmentation du nombre de publications féminines.

## **I/- L'ENVIRONNEMENT**

La protection de l'environnement apparaît comme une préoccupation récente des pouvoirs publics et de la société civile. La femme constitue un acteur privilégié dont la contribution mérite d'être valorisée.

C'est ainsi que dans l'élaboration du plan d'action national, les objectifs ci-après ont été pris en compte :

### **I.1- OBJECTIFS**

- 1- Assurer une participation active des femmes à la prise de décision concernant l'environnement à tous les niveaux ;
- 2- Intégrer les besoins des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable ;
- 3- Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes ;
- 4- Lutter contre les pollutions et les nuisances.

## **L2- ACTIVITES REALISEES**

### **L2.1- Au niveau du Gouvernement**

#### **1- De la participation de la femme à la prise de décision**

Les femmes, bien que minoritaires, ont contribué à la réflexion menée au niveau du ministère chargé de l'environnement. Spécialisées dans divers domaines, elles ont pris part à l'élaboration des diverses politiques élaborées par le Gouvernement. Il s'agit :

- du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE);
- du Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) ;
- du Projet Régional d'Information Environnementale (PRGIE).

Elles ont, grâce à leur expertise, participé à de nombreux projets ci-dessous cités, exécutés avec le concours d'ONGs internationales de conservation :

- projet Conkouati ;
- projet sanctuaire de Lesio Louna ;
- projet Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC),
- projet Nouabale-Ndoki ;
- projet Parc National d'Odzala.

Les femmes chercheurs ont activement pris part aux activités du Centre National de Documentation et d'Information Scientifique et Technique (CNDIST), du Centre de Recherche d'Initiation des Projets en Technologie (CRIPT) et d'Agri Congo.

#### **2- De l'intégration des besoins des femmes dans les politiques et programmes**

Les femmes jouent un rôle prépondérant dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Elles représentent 60% de la force de travail et, 73% des actifs agricoles en milieu rural.

Plusieurs activités ont été entreprises afin d'intégrer leurs besoins et d'assurer un développement durable. Il s'agit de :

- la formation et la vulgarisation des techniques agricoles ;
- l'organisation des femmes en coopératives ;
- le suivi technique par des encadreurs locaux ;
- l'octroi de crédits par les banques et par les caisses.

#### **3- Du renforcement ou de la création des mécanismes d'évaluation de l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes**

Dans le cadre du projet MAB-CONGO, de l'UNESCO, diverses études sont prescrites afin d'analyser l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. Le Comité MAB s'est contenté jusqu'à présent d'aborder cette question de manière globale sans accorder un intérêt particulier aux femmes.

Au niveau sous-régional, le Programme Régional d'information environnementale (PRGIE) permettra d'une part, de constituer une banque de données en Afrique Centrale et, d'examiner l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes d'autre part.

#### **4- De la lutte contre les pollutions et les nuisances**

Le ministère chargé de l'environnement a organisé des séminaires afin de fustiger divers comportements qui génèrent des pollutions et des nuisances. La femme constitue, à chaque fois, l'une des groupes cibles identifiés. Il s'agit notamment de :

- l'assainissement du milieu urbain ;
- la nécessité de reboiser et de boiser ;
- l'encouragement à l'utilisation des foyers améliorés ;
- le recours à l'agro-foresterie.

#### **1.2.2- Au niveau des ONGs**

Les ONGs et Associations ont entrepris diverses activités d'information, d'éducation et de communication (IEC).

La Fondation Congo Assistance a organisé diverses campagnes en faveur de la vulgarisation des foyers améliorés.

#### **1.3- ATOUTS**

- Ratification de plusieurs conventions relatives à la protection de l'environnement ;
- Existence d'un ministère de l'environnement ;
- Existence d'une presse spécialisée : canopée, l'araignée, le cri du pangolin ;
- Existence de la Radio Rurale pour les actions d'éducation et d'information ;
- Existence des ONGs et Associations d'environnement et de développement pratiquant l'éducation relative à l'environnement (plus de 30 Associations et ONGs).

#### **1.4- DIFFICULTES**

- Vulgarisation insuffisante des documents des plates-formes de Dakar et de Beijing ;
- Insuffisance de femmes aux postes de responsabilité ;
- Absence d'une commission pour le développement durable recommandé par l'Agenda 21 de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 ;
- Absence d'une opinion publique avertie.

#### **1.5- PERSPECTIVES**

- Pour une opinion publique plus avertie et agressive ;
- Mobilisation de ressources suffisantes ;
- Prise en compte du rôle particulier de la femme ;
- Création d'un cadre institutionnel approprié.

## **J/- LA PETITE FILLE**

L'une des priorités recommandées à Beijing portait sur la «petite-fille».

Au Congo, cette priorité a été commuée en une recommandation portant sur la «jeune fille» en adaptation aux réalités locales.

De cette priorité, découlent les objectifs et actions ci-après.

### **J.1- OBJECTIFS :**

- 1- Protéger les droits de la femme et de la petite fille ;
- 2- Promouvoir l'éducation et la formation en art - ménager pour les jeunes filles.

### **J.2- ACTIVITES PROGRAMMEES :**

- Application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la convention des droits de l'enfant ;
- Développement des capacités socio-professionnelles des jeunes filles.

### **J.3- ACTIVITES REALISEES :**

#### **J.3.1- Au niveau du Gouvernement.**

##### **1- De l'application des conventions internationales**

Cette activité a été menée de concert avec la société civile.

- Elaboration et adoption du plan d'action national pour l'enfant « PANE » par le Congo et l'UNICEF en 1993 en vue de l'application de la convention relative aux droits de l'enfant. Ce plan a pour finalité et objectifs généraux de :
  - réaliser une amélioration significative des conditions de survie et de développement des enfants conformément aux principes édictés dans la convention relative aux droits de l'enfant ;
  - renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion en vue d'assurer la pérennisation des actions entreprises.

Le PANE intervient dans cinq (5) domaines :

- la santé ;
- la nutrition et la sécurité alimentaire ;
- l'éducation de base ;
- l'approvisionnement en eau potable et assainissement ;
- le statut de la femme.

Le financement de ce plan repose sur le partenariat : Gouvernement, société civile et communauté internationale (UNICEF) dont le montant s'élève à 82,5 milliards de francs CFA soit 330 millions \$US.

- Création d'un comité national de l'enfant composé des représentants des structures du Gouvernement chargées de la survie et du développement de l'enfant et de la société civile conformément à la convention relative aux droits de l'enfant en 1995 sous la tutelle de la direction générale des affaires sociales (DGAS) ;
- Campagnes de sensibilisation sur les dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant au niveau des confessions religieuses, des élèves, des ONGs et associations et des décideurs en milieu urbain et rural de 1995 à 1998 :
  - plus de 50 campagnes ont été réalisées et plus de 2.000 élèves ont été sensibilisés dans les établissements scolaires à Pointe-Noire et Brazzaville ;
  - 700 brochures sur la convention des droits de l'enfant ont été distribuées ;
  - 500 acteurs sociaux ont été formés sur la vulgarisation de la convention relative aux droits de l'enfant ;
  - plus de 100 décideurs ont été sensibilisés (membres du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, le Président de la République et son Epouse).
- Mise en œuvre des programmes spécifiques relatifs aux droits de l'enfant :
  - amélioration de l'éducation de base de 1993 à 1998 ;
  - renforcement des soins de santé primaire par l'appui aux activités de nutrition, de prise en charge des malades du SIDA et leurs familles et du programme élargi de vaccination ;
  - plaidoyer : application de la convention relative aux droits de l'enfant et du plan d'action national de l'enfant (PANE) ;
  - amélioration du statut de la femme, dans le cadre du projet planification et suivi de la situation des enfants et des femmes au Congo (Ministère du plan) ;
  - eau et assainissement : approvisionnement en eau potable.

L'exécution de ces programmes a été perturbée par les troubles socio-politiques qu'a connu le Congo. Ces différents programmes ont été reconduits jusqu'à l'an 2001.

- Relance des activités du plan d'action national pour l'enfant (PANE) par la direction générale des affaires sociales après la guerre de 1998-1999 :
  - mise en place d'une consultation nationale chargée de l'élaboration du rapport national sur les droits de l'enfant en 1998, deux consultants ont été recrutés ;
  - commémoration de « la journée de l'enfant africain » le 16 juin dans le cadre de la convention relative aux droits de l'enfant à Brazzaville et dans les régions, 7 missions d'Etat ont été réalisées à Pointe-Noire, Dolisie et Djambala de 1998 à 1999.
- Recherche-action sur l'analyse de la situation des enfants par des enquêtes sectorielles comme :
  - l'enquête sur les grossesses précoces auprès de 500 jeunes filles à Brazzaville en 1996 par l'UNICEF et la direction générale des affaires sociales ;



- l'enquête sur l'éducation de base dans l'analyse de la situation de la mère et de l'enfant, en 1998, financée par l'UNICEF/Programme planification et suivi (Ministère du plan) ;
  - l'enquête sur la situation nutritionnelle des enfants en 1998, financée par l'UNICEF/Projet planification et suivi (Ministère du plan) ;
  - l'enquête sur l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la salubrité de l'environnement en 1998 financée par l'UNICEF.
- Octroi d'aides financières d'une valeur de 50.000 FCFA par cas à 10 filles-mères pour l'achat des médicaments, layettes, fournitures scolaires, nutrition et autres besoins fondamentaux en 1996.
  - Elaboration d'un projet de réhabilitation des crèches, garderies et halte garderie au Congo (DGAS) ;
  - Réflexion sur le dossier de placement des enfants dans les centres d'accueil et de leur adoption (DGAS) ;
  - Elaboration d'un projet de causerie-débat sur « La jeunesse face à la criminalité » (DGAS) ;
  - Séminaire atelier sur la prise en charge des enfants de la rue en 1998 où 30 représentants des ONGs, associations, confessions religieuses et agents de l'Etat ont pris part (DGAS) ;
  - Appui aux structures d'accueil et d'éducation de l'enfant et de la jeune fille en détresse (DGAS).

## **2- Du développement des capacités socio-professionnelles des jeunes filles**

- Redynamisation de six (6) centres de formation socio-professionnelle des jeunes filles désœuvrées sur la couture, la broderie, la restauration, l'éducation sexuelle et la planification familiale à Brazzaville, Kinkala, Dolisie, Boko et Owando en 1996 par la direction générale des affaires sociales avec le financement du Gouvernement ;
- Maintien des centres de métiers d'art ménager et réhabilitation des collèges d'enseignement technique féminins dans les grands centres urbains et ruraux ;
- Elaboration du projet de création « de la Maison pour la promotion de la jeune fille ». L'objectif principal de cette structure est de retenir un plus grand nombre de filles et le plus longtemps possible dans le système éducatif soit 45% au second cycle à l'horizon de l'an 2015 contre 25% en 1995.  
Le coût du projet s'élève à 79.890.000 Francs CFA dont un montant de 37.600.000 francs CFA sera sollicité aux bailleurs de fonds.

### **J.3.2- Au niveau de la société civile**

Certaines ONGs et Associations ont contribué à la réalisation du plan d'action par des activités suivantes :

## 1- La santé

### - Réseau Femmes et Développement / Association Femmes et Solidarité

- Formation de 30 jeunes filles sur la planification familiale en 1994 dont le coût s'est élevé à 100.000 francs CFA, financée sur fonds propres du Réseau ;
- Formation de 20 filles-mères sur la santé et la nutrition du bébé en 1994 pour un montant de 100.000 francs CFA, financée sur fonds propres.

### - Association Panafricaine Thomas SANKARA

- Organisation de 15 journées de réflexion sur VIH/SIDA auxquelles 16.328 jeunes ont pris part en 1995 avec le financement des agences de développement ;
- Implantation de 220 panneaux aux abords des principales artères de Brazzaville en 1995 sur la lutte contre les MST/SIDA et sur la prévention des grossesses précoces et indésirées.

### - Association Congolaise de Bien-Être Familial

Mise en œuvre du projet : Renforcement des capacités d'IEC/sensibilisation sur le SR/PF santé des jeunes et appui aux activités de la clinique de l'ACBEF en 1996.

11.468 jeunes ont été sensibilisés en santé sexuelle, santé de la reproduction dont le coût s'est élevé à 10.360.157 francs CFA.

### - Association Femme – SIDA – Santé

Organisation d'un forum national des adolescents et jeunes sur la santé sexuelle / santé de la reproduction en 1998.

## 2- Des droits de l'enfant :

### - Association Femmes et Solidarité

Dans ce domaine, l'Association a réalisé les activités suivantes :

- Célébration de « la journée de l'enfant Africain » le 16 juin de 1995 à 1999 avec des enfants âgés de 8 à 14 ans à Brazzaville.  
Quatre (4) séances ont été réalisées à raison de 100 enfants par année, sur fonds propres de l'Association.  
Coût moyen : 200.000 francs CFA.
- Association Congolaise pour la Sauvegarde des enfants
  - Entretien permanent des orphelins pour une prise en charge psychosociale.

### **3- Du développement des capacités socio-professionnelles**

#### **- Association des Scouts et Guide du Congo**

Montage d'un atelier de couture pour les guides du Congo avec l'appui de la coopération des guides de France de 1996 à 1997 d'une valeur d'un million (1.000.000) de francs CFA.

Malheureusement l'atelier a été entièrement pillé pendant la guerre du 5 juin 1997.

#### **- Association Femmes et Solidarité**

Ouverture d'une cellule de formation des filles désœuvrées en couture et broderie en 1997, d'une valeur de 300.000 francs CFA sur fonds propres.

Dix (10) filles y ont été formées avant que la cellule ne soit pillée pendant la guerre de 1997.

#### **- Association Femmes et Action**

Ouverture d'un atelier de couture des jeunes filles en 1998.

### **J.4- DIFFICULTES**

L'un des blocages dans l'évaluation des efforts consentis en faveur de la petite fille, réside dans la collecte des données au niveau central, intermédiaire et périphérique : manque de statistiques.

Ces études d'évaluation ne sont pas disponibles ou inexistantes dans les programmes d'action.

- La faiblesse dans la vulgarisation des recommandations des différentes conférences internationales sur la petite fille ;
- L'insuffisance de moyens ;
- La détermination des budgets alloués aux programmes de la petite fille tant au niveau du Gouvernement que de la société civile ;
- La morosité économique et l'incertitude politique que connaît le Congo ne favorisent pas l'exécution des programmes d'actions et ceux de la jeune fille n'y échappent pas.

### **J.5- PERSPECTIVES :**

- L'organisation d'une émission spéciale à la Télévision, une fois par mois, sur l'analyse et la critique des décisions de justice discriminatoires à l'égard de la femme et de la petite fille, en vue de susciter une meilleure application des lois allant dans le sens de la protection des jeunes ;
- La vulgarisation des textes de loi favorables à la femme et à la petite fille à travers les brochures, dépliant, émissions radiotélévisées et des affiches ;
- L'insertion de l'enseignement des droits de la femme dans les établissements scolaires ;
- L'encouragement des ONGs et associations qui œuvrent pour l'éducation et la formation des jeunes filles ;
- Le renforcement du programme plaidoyer pour l'application de la convention relative aux droits de l'enfant ;

- La redynamisation du comité national de l'enfant ;
- La création d'un fonds national de solidarité pour enfant ;
- L'élaboration d'un programme de développement spécifique de la petite fille ;
- La ratification de la charte africaine de l'enfant ;
- L'intensification de l'IEC sur les droits à la santé sexuelle, planification familiale dans les établissements scolaires ;
- La création d'un cadre des activités culturelles, physiques et sportives des filles ;
- La concrétisation du projet « Maison de la Promotion de la jeune Fille » ;
- La diffusion de la déclaration de Ouagadougou ;
- La multiplication des centres d'apprentissages des jeunes filles dans toutes les régions ;
- La mise en place d'une structure de coordination des actions de la jeune fille.

#### **IV- CONCLUSION**

Malgré le contexte difficile qui a caractérisé la période au cours de laquelle s'est déroulée la mise en œuvre du Plan National d'Action, il ressort, au regard de l'évaluation qui vient d'être faite, que les différents gouvernements congolais depuis 1995, appuyés par la coopération bilatérale et multilatérale ainsi que par la participation active des ONGs et Associations, ont déployé des actions ayant contribué à faire avancer timidement les efforts de l'Etat en matière de promotion de la femme et de la jeune fille d'une part, et du renforcement de ses capacités d'intervention d'autre part.

En effet, tenant compte de l'amenuisement des ressources financières, les gouvernements se sont tournés vers la coopération bilatérale et multilatérale qui a soutenu de manière significative leurs efforts, notamment 'en matière d'urgence, pour résoudre les difficultés et les contraintes auxquelles ils ont été confrontés.

La mise en place d'un cadre institutionnel approprié, la création de nombreux réseaux des Femmes dans certains domaines prioritaires, le Comité des femmes pour la paix, le réseau Femmes et Développement, le réseau des Femmes Ministres et Parlementaires, l'Antenne Nationale du réseau des Femmes d'Afrique Centrale, la création des caisses féminines ainsi que le soutien à la création de nombreuses ONGs permettant le déploiement des activités du Plan d'Action National, étaient des supports de la dynamique mise en œuvre pour appuyer l'exécution dudit plan.

Malheureusement, les guerres fratricides, d'une rare violence ayant engendré des destructions massives, ont agi comme de puissants freins contre l'action gouvernementale et d'autres acteurs (ONGs et Associations).

Ainsi, l'ambition nationale d'aller à l'égalité entre l'homme et la femme, de combattre toutes les inégalités et les discriminations contre celle-ci et la jeune fille, de lutter en outre contre les injustices sociales et garantir la dignité de ces groupes vulnérables, et favoriser ainsi leur présence effective dans le développement national, n'a pas été complètement réalisée.

Cependant, comme en témoigne l'évaluation qui vient d'être faite, tout au long de ce rapport, des résultats non moins significatifs ont été obtenus. Il s'agira de les consolider, d'autant plus qu'il existe des atouts inestimables qui n'attendent que d'être exploités et mis en valeur.

Dans une société plus solidaire, fraternelle et tolérante où la lutte pour le progrès social est un élément fondamental, la promotion de la femme passera par une plus grande solidarité internationale.

Le renforcement de la démocratie, l'instauration d'une société juste et d'un Etat de droit où les règles sont respectées seront les garants de la promotion de la femme.

Il convient également de noter les immenses progrès réalisés au cours de la décennie des Nations Unies pour la femme (75-85) et des dernières années de la décennie 90.

## **PERSPECTIVES D'ORDRE GENERAL**

### **1/- POURSUIVRE ET INTENSIFIER LE PARTENARIAT GOUVERNEMENT-ONGS**

En effet, le rapport unique Gouvernement - ONGs et la décision de faire participer celles-ci à la conférence intergouvernementale, non pas en marge de la 6<sup>è</sup> Conférence mais comme partenaires, est une évolution heureuse qui doit être maintenue et enrichie : Les Etats jouant le rôle de définition du cadre institutionnel, d'orientation et d'éclairage et celui d'opérer le choix des politiques de développement d'une part et, les ONGs, tout en conservant leur autonomie d'analyse et d'action, d'autre part, sont des relais importants et des acteurs décisifs du fait de leur proximité avec les femmes.

Ce partenariat, par son caractère interdépendant et dynamique, est enrichissant et bénéfique à plus d'un égard : Il témoigne d'une complémentarité agissante et de l'émergence d'une véritable synergie. C'est là un atout inestimable.

### **2/- ACCROITRE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE**

En effet, aucun pays aujourd'hui ne peut prétendre faire avancer la situation des femmes dans son pays dans l'isolement national. Les conflits chez les uns ont forcément des répercussions chez les autres ; telles la situation d'implosion de l'U.R.S.S. il y a quelques années et maintenant la guerre de Yougoslavie (Kosovo) ont vu les efforts de l'Europe s'amenuiser en direction de l'Afrique pour s'orienter vers ces pays, hypothéquant et privant ainsi l'Afrique d'apports financiers et matériels considérables.

C'est pourquoi, la remise et la reconversion de la dette globale des pays africains en faveur du soutien des projets des femmes doivent devenir une réalité. Les procédures en vue de la libération de ces fonds doivent être allégées pour permettre aux Etats d'en bénéficier dans des délais raisonnables.

### **3/- MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIERES**

Les Nations Unies, les partenaires du développement (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, Banque Arabe de Développement), les Fondations, les ONGs et Fédérations Internationales, les autres donateurs doivent être sollicités en vue de la mobilisation des ressources financières suffisantes.

A l'orée du troisième millénaire, la Communauté Internationale et certains Etats Membres des Nations Unies ont encore un long chemin à parcourir, avant de résoudre et de relever les défis que posent les douze (12) points prioritaires des Plates-Formes.

### **4/- INTENSIFIER LA LUTTE POUR LA PAIX ET LA CULTURE DE PAIX**

Intensifier la lutte pour le rétablissement de la paix dans le monde et la création des mécanismes de résolution des conflits ainsi que l'amélioration des capacités d'intervention de ceux qui existent déjà.

### **5/- LES MASS MEDIAS**

Un effort particulier devra être fait pour que l'usage des nouvelles technologies de la communication et de l'information soient utilisées et participent à la réhabilitation de l'image de la femme et à la diffusion de ses activités.

La mise en réseau du renforcement des capacités pour la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes en vue de sa promotion ne pourra devenir possible que si l'on assure aussi aux femmes la maîtrise de ces technologies.

### **6/- L'ENVIRONNEMENT**

La femme constitue un acteur décisif de la protection de l'environnement. Son rôle a été, toutefois occulté.

Toute politique nationale de protection de l'environnement se doit de tenir compte de ses besoins ainsi que de l'impact de ses activités sur l'environnement./-

**ANNEXES**

**RAPPORT NATIONAL D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE  
DES PLATES-FORMES DE DAKAR ET BEIJING  
REPUBLIQUE DU CONGO**

## V- JUSTICE

Au cabinet ministériel sur 5 directions rattachées, une seule est dirigée par une femme comme l'indique le tableau 5 en annexe.

Directions rattachées au cabinet

<b><u>Direction des études et de la planification</u></b>	H	
<b>La direction de la coopération</b>		H
<b>La direction du contentieux de l'Etat</b>		H
<b>La direction de la promotion et de la protection des droits humains et des peuples</b>		F
<b>La direction des affaires juridiques internationales</b>		H



**Cour Suprême du Congo**

II

Nombre des membres	H	H	H
23	20	3	

**Cours d'Appel**

	<b>Brazzaville</b>	<b>Pointe-Noire</b>	<b>Dolisie</b>	<b>Ovando</b>
Président	H	H	H	H
Procureur Général	H	F	H	H

## Tribunaux de Grande Instance

	Brazzaville	Pointe-Noire	Dolisie	Quesso	Imppfondo	Djambala	Sibiti	Madingou
Président	H	P	H	H	H	H	H	H
Procureur de la République	H	H	H	H	H	<u>H</u>	H	H

## Tribunaux d'Instance de Brazzaville et de Pointe-Noire

## A Brazzaville

	Poto-Poto	Talangai	Makélékélé	M'Elou
Président	H	H	H	H
Procureur de la République	F	H	H	H

**A Pointe-Noire**

	Tchincouka	Loanfili
<b>Président</b>	H	H
<b>Procureur de la République</b>	H	H

## II/- VIOLENCES

Répartition des cas selon le type de violence subie

Type de violence	Cas enregistrés
Tentative d'inceste	63
Inceste Consummé	378
Viol	228
Viol dans les commissariats	109
Viol sur mineur (3 à 10 ans)	355
<b>Total</b>	<b>1.133</b>

Participation des femmes à la direction des mairies

LOCALITES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Brazzaville	6	1	7
Pointe-Noire	3	1	4

Répartition de la violence selon le type et la décision du commissariat

Décision type de violence	Déféré au parquet	Relaxé par le commissariat	Procédures non communiquées	Total
CBV	13	19	19	51
Viol	6	5	24	35
Violence et voie de fait	10	9	21	40
Menace de mort	3	18	17	30
Assassinat	2	0	0	2
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>51</b>	<b>81</b>	<b>158</b>

## Répartition des cas de viol / problèmes de santé identifiés

Problème de santé suspecté ou identifié	Nombre de cas	Pourcentage
Algies pelviennes	49	12,2
Dysurie	23	5,7
Lésions muqueuses vulvo-vaginales	49	12,2
Vulvo-vaginite	36	9,0
Aménorrhée fonctionnelle	10	2,5
Aménorrhée gravidique (grossesse)	29	7,2
Infection uro-génitales	33	8,2
Cervicites	33	8,2
Annexites	15	3,7
Autres problèmes	92	22,9
Sans problèmes particuliers	32	8,0
<b>Total</b>	<b>401</b>	<b>100%</b>

### III- LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

#### Distribution de semences

Designation	Quantité fournie	Variété	Bénéficiaires	Village/groupement
Arachide	- 245 kg cq	Madingou rouge	16 femmes	Kimpalanga (Bouenza)
	- 13 kg dec			
	- 70 kg cq	Madingou rouge	10 femmes	Madiadia (Bouenza)
	- 9 kg dec			
	- 10 kg dec	Madingou rouge	CRAL	Loudima (Bouenza)
Maïs	- 60 kg	EV 8428	6 hommes	Kimpalanga
	- 40 kg	EV 8428	10 hommes	Mokeko (Sangha)
Soja	- 5 kg	TGX 1440	(*) 10 Pers. Religieuses	Cosma mathy (Pool)
	- 5 kg	Soja noir	Religieuses	Linzolo (Pool)
	- 5 kg	Jupiter	Religieuses	-//--
	- 10 kg	Soja noir	10 hommes	Mokeko (sangha)
Total	* Arachide	315 kg cq		
	* Maïs	32 kg dec		
	* Soja	100 kg		
		25 kg		

Source : Rapport Année 1999 TCP/PRC/4452

## Semences produites par les partenaires

Designation	Variété	Superficie ensemencée	Quantité produite	Rendement Kg/ha	Observation
1) - Arachide - CVTA - CRAL - Multiplicatrices	Madingou rouge Madingou rose Madingou rouge Madingou rouge	1,63 ha 0,013 ha 850 m <sup>2</sup> 2 ha 3.500 m <sup>2</sup>	799 8,3 kg 93,5 kg 833,5 101	1132 kg coque 1100 kg 700 kg 800 kg	1 <sup>er</sup> cycle 96/97 estimation - Madialia - Kimpalanga
2) - Maïs - CVTA - Multiplicateurs	ABELLEHI Ev 8428	0,34 ha 615 m <sup>2</sup>	350 kg grain 1,2 kg	1030 kg	- Kimpalanga
3) - Soja	Jupiter/soja noir TGX 1440	1477 m <sup>2</sup> 2425 m <sup>2</sup>	87 kg 1167 kg	589 844	- Religieuses(pool) - Coama (Pool)

Source : - Rapport Evaluation ADECOR

- Rapport CVTA

**Statistiques relatives aux réalisations des 2 caisses pilotes : Brazzaville et Mindouli****1 - Adhésions****Caisse de Brazzaville**

Année	Nombre de femme
1993	63
1994	346
1995	424
1996	557
1997	564

**Caisse de Mindouli**

Année	Nombre de femme
de 1994 – 1997	194

**2 – Ouverture des compte Epargne : Caisse de Brazzaville**

Année	Nombre de femmes
1993	63
1994	300
1995	497
1996	606
1997	58



3 - Épargne (BCFA)

Caisses Année	Brazzaville	Mindouli
1994 - 1993	27.430.839	4.405.705
1994 - 1995		

4 - Crédits

## Caisse de Brazzaville (en FCFA)

Année	Fonds de crédit	Origine des fonds	Nombre de femmes bénéficiaires	Montant total des crédits	% de remboursement
1993	5.400.000 (1)	PNUD	63	5.400.000	100%
1994	37.000.000 (2)	PNUD	163	28.260.000	97%
1995	-	PNUD	15	3.570.000	100%
1996	-	PNUD	109	28.200.000	-

Source : rapport synthèse activité caisse féminine nationale d'épargne et de crédit mutuel.

(1) : Une subvention octroyée à la caisse sous forme de fonds de crédit

(2) : Ce fond rotatif a servi pour l'octroi des crédits pendant 3 ans.

Mindouli (CFA)

Année	Montant des crédits
1994 - 1997	25.407.250

## Etat du portefeuille de la CFDAC

Année	Nbre. d'adhérents (1)	Nbre de compte	Débit de la clientèle (2)	Encours crédit	Provision reçue en garantie	Achat part sociale
1997	50	---	---	-----	-----	-----
Du 01-08 au 31-12-98	97	37	1.841.650	200.000	50.000	1.190.000
Janvier 1999	06	06	188.800	300.000	67.000	10.000
Février 1999	03	05	223.800	-----	-----	-----
Mars 1999	05	06	126.835	-----	-----	110.000
Avril 1999	05	06	109.000	153.000	53.000	60.000
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>60</b>	<b>2.490.085</b>	<b>653.000</b>	<b>172.000</b>	<b>1.370.000</b>

## Annexe 3

## a) Répartition par âge des adhérents

Nature caisse Tranche d'âge	CFDAC				
	CFGM (1)	CFDAC (2)	CFGM (3)	CECDGRO (4)	
Moins de 21 ans	03	5	04	15	
De 21 – 40 ans	190	107	76	102	
- > 40 ans	371	35	140	250	
<b>Total</b>	<b>564</b>	<b>147</b>	<b>216</b>	<b>367</b>	

## b) Répartition par activité

Nature caisse	CFPM	CFDAC	CFNCM	CECDGFO
Activité				
Agriculture	166	41	30	170
Commerce	250	104	124	62
Artisanat	66	1	37	22
Divers	42	1	25	103
Total	564	147	216	367

(1) \* CFPM : caisse féminine d'Épargne et de Crédit Mutuel de Brazzaville

(2) \* CFDAC : caisse Féminine de développement Agricole et Commercial

(3) \* CFNCM : Caisse féminine Nationale d'Épargne et de Crédit Mutuel

\* CECDGFO : Caisse Féminine d'Épargne et de Crédit « Denise GANZANIA d'Owando »

#### IV/. L'EDUCATION

Taux moyens de promotion par sexe : 1990-1991 à 1995-1996 (ensemble Congo)

NIVEAUX D'ETUDE	CP1 AU CP2	CP2 AU CE1	CE1 AU CE2	CE2 AU CMI	CMI AU CM2
Garçons	59.42	73.59	46.36	55.59	53.41
Filles	63.10	75.29	50.47	56.81	55.63
% sur l'effectif total	61.26	74.44	48.41	56.20	54.52

Taux moyens de redoublement par sexe : 1990-91 à 1995-96 (ensemble Congo) : Tableau 2

NIVEAUX D'ETUDES	CP1	CP2	CE1	CE2	CMI	CM2
Garçons	35.26	23.38	43.91	36.42	53.72	29.56
Filles	34.03	22.16	43.11	34.36	33.75	28.16
% sur l'effectif total	34.64	22.77	43.51	35.39	33.74	28.86

Pourcentage de médecins sortis de la faculté des sciences de la santé et par sexe- années académiques 95/96 et 96/97 (Tableau 3)

Genre	Années	
	1995/96	1996/97
Garçons	78.05	77.14
Filles	21.95	22.86
Total	100	100

Admissions nouvelles et taux brut d'admission dans l'enseignement primaire : 1990-1991 et 1995-1996.

Année scolaire	Effectifs du CPI	Nouveau admis	Population scolarisable	Taux d'admission
1983 /84	97 068	65 520	60 491	108,0
1986 / 87	113 243	78 023	65 741	118,7
1990 /91	99 738	63 042	73 134	87,4
1998 / 96	102 817	67 548	83 555	80,8

Taux de transition  
des écoles vers les collèges

ANNEES	TAUX DE TRANSITION
1985/86	74,7
1986/87	62,4
1990/91	56,1
1995/96	48,3

Taux de transition  
des collèges vers les lycées.

ANNEES	TAUX DE TRANSITION
1985/86	18,8
1986/87	20,2
1990/91	25,5
1995/96	nd.

Taux de promotion, redoublement et abandon l'année d'études dans l'enseignement primaire.

Années d'études	CP 1	CP 2	CE 1	CE 2	CM 1	CM 2
Taux de promotion	61,8	73,4	49,9	58,1	57,6	55,7
Taux de redoublement	94,2	24,1	43,0	35,0	33,2	26,6
Taux d'abandon	4,0	2,5	7,1	6,9	9,2	71,7

## SANTÉ

## INDICATEURS SOCIO-SANITAIRES ET DEMOGRAPHIQUES

- Effectif global de la population congolaise : 2.590.811 habitants en 1996
- Proportion des femmes : 52% de la population totale
- Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) : 20,2% de la population totale
- Nombre d'enfants par femme (ISF) : 5,9
- Taux de mortalité infantile : 91 pour mille (cf. Rapport Santé dans le monde 1998)
- Taux brut de natalité 1996 : 42 pour mille
- Taux de mortalité maternelle : 890 POUR 100.000 naissances vivantes
- Taux de dépistage des grossesses à risque : 3,5% (BZV en 1994)
- Taux de CPN/grossesse : 2 pour 88% des femmes
- Taux de prévalence contraceptive : 3%
- Taux d'accouchement assisté : 89%
- Taux de mortalité infanto-juvénile : 123 pour mille en 1997
- Naissance : 1.000 mères âgées de 15 - 19 ans : 150

Evolution de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 71 mois selon l'année à Brazzaville

Année	Retard de taille		Maigreur	
	%	n	%	n
1986	13,9	2288	2,9	2288
1991	11,0	2351	4,2	2334
1996				
Garçons	17,4	1031	5,0	1022
Filles	16,6	964	4,3	963
Total	17,0	2005	4,6	1985

Selon le rapport de Merlin, « A Brazzaville, près de 9% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë, et près de 3% des cas sont sévères (enquête Merlin, février 1998).

La proportion des bébés nés avec un faible poids à Brazzaville a augmenté depuis la fin de la guerre, et qui est probablement le résultat du stress physique et psychologique subi par les femmes enceintes au cours des 5 mois de guerre entre juin et octobre 1997 ».

Distribution (%) de femmes adultes en fonction de l'indice de masse corporelle (IMC) à Brazzaville de 1986 à 1996

Source : Enquêtes ORSTOM/DGRST

Enquête	Nombre	IMC (Kg .m <sup>2</sup> )		
		Maigres <18,4	Normales 18,5 - 24	Obèses >=25
1986	947	7,9	67,3	24,8
1991	1910	11,2	53,6	35,2
1996	1880	15,3	57,2	27,5

Distribution (%) de femmes adultes en fonction de l'indice de masse corporelle (IMC) au Congo rural de 1987 à 1994

Source : Enquêtes ORSTOM/DGRST

Enquête	Nombre	IMC (Kg .m <sup>2</sup> )		
		Maigres <18,4	Normales 18,5 - 24	Obèses >=25
1987	2295	11,1	73,7	15,2
1994	1437	14,3	79,8	5,2

Le Congo a adopté par ailleurs un plan d'action national pour la nutrition depuis 1995, mais sa mise en œuvre n'est pas encore effective faute de financement.

MEDIAS

**Tableau comparatif entre les hommes et les femmes techniciens de la communication employés par l'Etat**  
(Ministère de la communication)

<b>CATEGORIES ET GRADES</b>	<b>AI</b>	<b>AII</b>	<b>BI</b>	<b>CI</b>	<b>DI</b>
<b>EFFECTIFS</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>256</b>	<b>168</b>	<b>234</b>	<b>297</b>	<b>101</b>
<b>HOMMES</b>	<b>239</b>	<b>145</b>	<b>169</b>	<b>267</b>	<b>58</b>
<b>FEMMES</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>65</b>	<b>130</b>	<b>43</b>

- Ce tableau représente les effectifs des journalistes et techniciens confondus.  
(Source Ministère de la communication.)



Tableau comparatif entre les hommes et les femmes journalistes au Ministère de la communication

CATEGORIES ET GRADES	AI Journalistes niveau 3	AII Journalistes niveau II	BI Journaliste niveau I	CI Journalistes	DI Journalistes Auxiliaires
TOTAL	194	61	181	116	46
HOMMES	176	52	126	38	20
FEMMES	15	9	55	78	26

Source : Ministère de la communication.

Tableau comparatif entre les hommes et les femmes techniciens au Ministère de la communication

CATEGORIES ET GRADES EFFECTIFS	AI Ingénieurs	AII Ingénieur des Travaux	BI - Adjointes techniques - Prôtes (Imprimerie)	CI - Opérateurs principaux - Maîtres - ouvrier	DI - Opérateurs Ouvriers
<b>TOTAL</b>	62	107	- 41 - 12	- 127 - 57	- 44 - 11
<b>HOMMES</b>	60	93	- 34 - 9	- 102 - 27	- 31 - 7
<b>FEMMES</b>	2	14	- 7 - 3	- 25 - 27	- 13 - 4

- En ce qui concerne les catégories BI, CI et DI les statut particuliers de l'information et de l'imprimerie font ressortir deux grades différents.

Source Ministère de la communication.

L'ENVIRONNEMENT

Utilisation des compétences féminines en matière de l'environnement

DESIGNATION	NOMBRE	QUALIFICATION	FONCTION	PROPORTION	OBSERVATION
Hommes	61	-	-	-	-
Femmes	8	1 ingénieur chimiste	Conseiller à l'éducation environnementale du ministre de l'environnement	1/4	
		1 licenciée en droit	Directrice de la coopération du droit de l'éducation environnementale	1/4	
		1 agent technique de santé	Chef de service de la documentation	1/12	
		5 secrétaires dactylographes	Secrétaires dactylographes	5/5	
<b>TOTAL</b>	<b>69 Agents</b>				

En consultant ce tableau, les femmes sont minoritaires au ministère de l'environnement (11%) des effectifs.

Les femmes ayant reçu une formation supérieure occupent des postes de responsabilité (3/3)